

9437682

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/09/2023  
Retour Préfecture : 22/09/2023



## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 11 mai 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 11 mai 2023

<b>1 - DELEGATIONS DE VOTE.....</b>	<b>7</b>
<b>2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE. ....</b>	<b>7</b>
<b>3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. ....</b>	<b>7</b>
<b>4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2023. APPROBATION.....</b>	<b>13</b>
<b>5 - DECISIONS DE PRESIDENT. COMPTE RENDU. ....</b>	<b>13</b>
<b>6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE MODIFICIATION. ....</b>	<b>14</b>
<b>7 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION. ....</b>	<b>14</b>
<b>8 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SUBVENTIONS. 1RE REPARTITION. ANNEE 2023. .....</b>	<b>14</b>
<b>9 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.....</b>	<b>15</b>
<b>10 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DE PROXIMITE. AFFECTATION ET AUTORISATION ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>15</b>
<b>11 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EFFACEMENT DES RESEAUX. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>16</b>
<b>12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. FOURNITURE ET MAINTENANCE EQUIPEMENTS ET MATERIELS ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>17</b>
<b>13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>17</b>
<b>14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>17</b>
<b>15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN OUVRAGES D'ART. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>17</b>
<b>16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RECONSTRUCTION DU PONT JULES BARNI. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>19</b>
<b>17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SECURISATION PROTECTION EQUIPEMENTS DEPOT VOIRIE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>19</b>
<b>18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>19</b>
<b>19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN DE STRATEGIE PATRIMONIALE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>20</b>
<b>20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BARREAU TGV CREIL ROISSY. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>20</b>
<b>21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. AMENAGEMENT DU RESEAU AMETIS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.....</b>	<b>23</b>
<b>22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. QUALITE DE SERVICES VELOS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.....</b>	<b>23</b>

<b>23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN VELO. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.....</b>	<b>23</b>
<b>24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DU POSTE CENTRAL DE REGULATION DU TRAFIC. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.....</b>	<b>23</b>
<b>25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>24</b>
<b>26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CENTRES D'APPELS. RENOVATION, TRAVAUX, MISE EN CONFORMITE SUR LES BATIMENTS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>25</b>
<b>27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION, TRAVAUX, MISE EN CONFORMITE SUR LES BATIMENTS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>25</b>
<b>28 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX D'URGENCE ET DE MISE EN SECURITE DE L'ANCIEN EVECHE ABRITANT L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>25</b>
<b>29 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION. PLAN STRATEGIQUE NUMERIQUE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>26</b>
<b>30 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>27</b>
<b>31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SOUTIEN A L'INNOVATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>27</b>
<b>32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MAISON DE LA CULTURE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>28</b>
<b>33 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET DU PATRIMOINE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>29</b>
<b>34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PARC ZOOLOGIQUE. TRAVAUX ANNUELS, MAINTIEN EN ETAT ET ACHATS DIVERS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>29</b>
<b>35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MUSEES D'AMIENS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.....</b>	<b>29</b>
<b>36 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RESEAU DES BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>29</b>
<b>37 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. MODERNISATION DU SITE ET ACHATS D'INSTRUMENTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.....</b>	<b>30</b>
<b>38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ZENITH. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>30</b>
<b>39 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT DE MODULES POUR LA CREATION D'UN SKATE PARK COUVERT. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. ....</b>	<b>31</b>
<b>40 - AUTORISATION DE PROGRAMME. COLISEUM MODERNISATION. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>31</b>
<b>41 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION, TRAVAUX ET EQUIPEMENTS SUR LES STRUCTURES SPORTIVES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. ..</b>	<b>32</b>
<b>42 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. STOCKAGE DU RESERVOIR DE MONTJOIE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>32</b>
<b>43 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>32</b>

<b>44 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. ....</b>	<b>33</b>
<b>45 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE. PROJET D'AMENAGEMENT RUE DU CHATEAU D'EAU. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. ....</b>	<b>33</b>
<b>46 - PARTAGE DE DONNEES ENTRE L'OBSERVATOIRE NATIONAL INTERMINISTERIEL DE LA SECURITE ROUTIERE ET AMIENS METROPOLE. RENOUVELLEMENT. CONVENTION. ....</b>	<b>34</b>
<b>47 - MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU DGA CITOYENNETE ET VIE SOCIALE AUPRES DU CCAS DE LA VILLE D'AMIENS. ....</b>	<b>34</b>
<b>48 - MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE ANNUELLE DU POSTE CENTRAL DE REGULATION DU TRAFIC. MARCHE NEGOCIE PASSE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE. ....</b>	<b>35</b>
<b>49 - AMIENS. SOCIETE FRIEDLANDER. AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET A LA CREATION D'EMPLOIS. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION. ....</b>	<b>35</b>
<b>50 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2027. ...</b>	<b>36</b>
<b>51 - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE. ACTIONS DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION. ....</b>	<b>37</b>
<b>52 - BGE PICARDIE. ACTIONS DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION. ....</b>	<b>37</b>
<b>53 - INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE. ACTIONS DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION. ....</b>	<b>37</b>
<b>54 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 2EME REPARTITION. ANNEE 2023. CONVENTIONS. ....</b>	<b>38</b>
<b>55 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CAMON. DISSOLUTION JURIDIQUE ET COMPTABLE. ....</b>	<b>38</b>
<b>56 - CONSULTATION DES EMPRUNTS. CONTRAT D'UTILISATION PLATEFORME CAPVERIANT. ....</b>	<b>38</b>
<b>57 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATIONS FINANCIERES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>39</b>
<b>58 - AMIENS. ZAC BOREALIA 2. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION. ....</b>	<b>40</b>
<b>59 - ZAC JULES VERNE. APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL). ANNEE 2021. AVENANT N° 13 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT. ....</b>	<b>42</b>
<b>60 - BGE PICARDIE. SENSIBILISATION DES LYCEENS - ETUDIANTS. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION. ....</b>	<b>42</b>
<b>61 - AMELIORATION DE L'HABITAT. OUVERTURE DES AIDES A L'HABITAT INDIGNE EXISTANTES AUX BAILLEURS SOCIAUX POUR LES OPERATIONS D'ACQUISITION - AMELIORATION. ....</b>	<b>43</b>
<b>62 - AMIENS. TOIT AUSSI. CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS PSLA RUE DU DORMEUR DU VAL. EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE-PICARDIE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION. ....</b>	<b>44</b>
<b>63 - CONTRAT DE VILLE. PROGRAMME D'ACTIONS 2023. 1ERE REPARTITION. CONVENTIONS TYPES. ....</b>	<b>44</b>
<b>64 - ADIL 80. AIVS 80 DUO IMMOBILIER. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTIONS. ....</b>	<b>45</b>
<b>65 - MUSEES D'AMIENS. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ESPOIR 80. CONVENTION. ....</b>	<b>45</b>
<b>66 - AMIENS. RUE DEJEAN. PLATEFORME INDUSTRIELLE DU COURRIER. ACQUISITION. ....</b>	<b>45</b>
<b>67 - PRINTEMPS DE L'ART DECO. PARTENARIAT. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ACTIONS DE COMMUNICATION. ANNEE 2023. CONVENTION. ....</b>	<b>46</b>

<b>68 - ORCHESTRE DE PICARDIE. ÉTUDE DE FAISABILITE D'UNE RELOCALISATION SUR LE SITE RUE POINTIN. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. AVENANT N° 1. ....</b>	<b>46</b>
<b>69 - PROJETS ARTISTIQUES, CULTURELS ET PATRIMONIAUX. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTION. ....</b>	<b>46</b>
<b>70 - SPECTACLE CHROMA. SOCIETES SPECTRE LAB ET VLS. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS. ....</b>	<b>48</b>
<b>71 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2023. ....</b>	<b>48</b>
<b>72 - BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. CONVENTION DE COOPERATION NUMERIQUE POUR L'INTEGRATION ET LA DIFFUSION DE DOCUMENTS NUMERIQUES DANS GALICA DES BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ....</b>	<b>48</b>
<b>73 - SCHEMA METROPOLITAIN DES MUSIQUES ACTUELLES. APPROBATION.....</b>	<b>49</b>
<b>74 - AMIENS. VOIE DESSERTE PARKING AQUAPOLE. ACQUISITION D'EMPRISE AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE. ....</b>	<b>49</b>
<b>75 - RESEAU MAISON SPORT SANTE D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT 2023-2026. CONVENTION-TYPE. ....</b>	<b>50</b>
<b>76 - AIDES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LE CADRE DE LA PREPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024. ANNEE 2023. CONVENTION-TYPE. ....</b>	<b>50</b>
<b>77 - AMIENS SE PREND AU JEU 24. SOCIETE PROCTER &amp; GAMBLE. CONVENTION DE MECENAT. ....</b>	<b>50</b>
<b>78 - AMIENS. MISE EN SURETE PAR VIDEO PROTECTION DES GYMNASES DUPONTREUE ET PIGEONNIER. ....</b>	<b>51</b>
<b>79 - AMIENS. ILOT RONSARD. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN DES CANALISATIONS ET DU REGARD DE VISITE DES EAUX USEES. ....</b>	<b>51</b>
<b>80 - EPTB SOMME - AMEVA. ÉTUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUTE HYDRO-ECOLOGIQUE DE LA SELLE AVAL. CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE. ....</b>	<b>52</b>
<b>81 - ESPACES NATURELS SENSIBLES/BIODIVERSITE. BOIS COMMUNAUTAIRES. MARTELAGE ET VENTE DE BOIS SUR LE MASSIF DE FREMONTIERS. ANNEE 2023. ....</b>	<b>52</b>
<b>82 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. ASSOCIATION MUSEE DES HORTILLONNAGES. AMELIORATION DU FLECHAGE ET DE LA DESSERTE EN AUTOCAR.....</b>	<b>53</b>
<b>83 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. PROGRAMME D'ACTIVITES DE PROMOTION DE LA GASTRONOMIE AMIENOISE 2023. ....</b>	<b>53</b>
<b>84 - PROJET ARONNAX. DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE STATION AU CROTOY. CONVENTION. ....</b>	<b>54</b>
<b>85 - QUESTION ORALE SUR LE PLAN D'URGENCE D'AMIENS METROPOLE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU.....</b>	<b>55</b>

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

**Ont assisté à la séance** : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme BOUCHEZ, MM. RIFFLART, DOREZ, Mmes DEVAUX, DERIVERY, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mmes DELAHOUSSE, VAGNIEZ, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, MM. DEBART, LAVIALLE, Mmes VANDEPITTE, ROUSSEL, MM. TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois, MM. FIN, VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, M. BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

**Pouvoirs de vote** : M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à M. DE JENLIS), Mme CLECH (pouvoir à Mme GALLIOT), M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), M. PIOT (pouvoir à M. RENAUX), Mme RODINGER (pouvoir à Mme DEVAUX), Mme GIRARD (pouvoir à Mme ROSE-TÊTU), M. MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), Mme DUVIVIER (pouvoir à Mme DUBREUCQ), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), Mme HAMADI (pouvoir à M. DESSEAUX), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO), Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), M. CHAMPION (pouvoir à Mme RAMBOUR)

**Excusés** : Mme GUFFROY, M. GUÉRIN et M. THÉVENIAUD se sont excusés.

**Absents** : Mme MARCHAND, M. DEMARET.

La séance a été **ouverte** à 18 H 10 et a été **suspendue** de 18h15 à 18h36 (point n°3).

**Mouvements arrivées** : Mme PINON est arrivée à 18h14 (point n°3), Mme NOUAOUR (pouvoir de M. BAÏS) et M. VINDEVOGEL sont arrivés à 18h17 (point n°3), M. DUFLOT est arrivé à 18h23 (point n°3), M. STENGEL est arrivé à 18h24 (point n°3), M. PRADAT est arrivé à 18h26 (point n°3), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 18h32 (point n°3), Mme ROSE-TÊTU (pouvoir de Mme GIRARD) est arrivée à 18h38 (point n°5), Mme BOHAIN est arrivée à 18h46 (point n°11), Mme CRINON est arrivée à 18h56 (point n°20), Mme DELAHOUSSE est arrivée à 19h18 (point n°39), Mme ROY (pouvoir à Mme DELÉTRÉ) est arrivée à 20h21 (point n°75)

**Mouvements départs** : Mme DUBREUCQ (pouvoir de Mme DUVIVIER) a quitté la séance à 19h39 (point n°57) et a donné pouvoir à M. OURDOUILLÉ, M. DARRAGON (pouvoir à M. BUSON) a quitté la séance à 19h56 (point n°60).

La séance a été **levée** à 20 H 47

**M. GEST :** Nous allons sans plus tarder ouvrir cette séance du Conseil d'Amiens Métropole qui, vous l'avez sans doute remarqué, présente un ordre du jour relativement chargé, même si beaucoup de rapports concernent des autorisations de programme que j'ai souhaité toutes rassemblées en début de séance. Nous allons donc passer beaucoup de dossiers d'autorisation de programme avec des présentations réduites, car ce sont des informations intéressantes mais qui ne posent pas de problèmes. Cela vous autorisera à des questions, mais je pense que nous pouvons aller relativement vite sur ce point.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

**M. GEST :** Je commence par les délégations de vote :

Mme Marie-Christine ZOUINI	siégera pour la commune de	Sains-en-Amiénois
Mme Mathilde ROY	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	M. Hubert de JENLIS
Mme Véronique CLECH	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Tarek BAÏS	donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR
M. Jean-Louis PIOT	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
Mme Caroline GIRARD	donne pouvoir à	Mme Valérie ROSE-TÊTU
M. Alain MOLLIENS	donne pouvoir à	M. Henri-Paul FIN
Mme Laurence DUVIVIER	donne pouvoir à	Mme Marie-Claire DUBREUCQ
Mme Emilie THÉROUIN	donne pouvoir à	M. François DÉCAVÉ
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
M. Jean Christophe LORIC	donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIÉGO
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAUX
Mme Ingrid GUFFROY	excusée	
M. Michaël GUÉRIN	excusé	
M. Philippe THÉVENIAUD	excusé	
M. Jean Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres délégations de pouvoir dans la salle ? Il n'y en a pas.

**DONT ACTE**

### **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M. GEST :** Je vous propose de désigner Thomas LHERMITTE en qualité de secrétaire de séance, comme à l'habitude.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.**

**M. GEST :** Je vous informe que j'ai reçu une question orale, que nous évoquerons comme habituellement en fin de séance.

Je vous rappelle par ailleurs dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 29 juin 2023, à 18 heures, ici même.

Je vous rappelle également qu'a lieu au mois de juin une course à travers la ville d'Amiens qui s'appelle « La Jules Verne ». Cette course a lieu le 10 juin, et elle constitue un sacré challenge à relever parce que le partenaire numéro 1 de la course, Enedis, a déjà 80 salariés de la société inscrits. Donc il nous appartient de faire mieux. J'encourage ceux qui le peuvent à faire le 5 kilomètres, même en marchant, car cela est tout à fait possible de participer à cette course et aux différentes courses. L'année dernière, il y avait 4 000 participants, et nous espérons qu'il y en aura un peu plus encore cette année.

Vous avez trouvé sur votre pupitre un exemplaire de la toute nouvelle documentation touristique « Amiens, naturellement surprenant ». Cette brochure, tirée à 2 000 exemplaires, sera mise à disposition de la presse, des influenceurs mais également des touristes qui en feront la demande ou pourront également l'obtenir en version numérique. Vous trouverez dans ce document tout ce qui fait la richesse de notre territoire et contribue à faire d'Amiens Métropole une destination familiale, festive, naturelle, gourmande ou encore culturelle. Je remercie l'équipe de l'Office de Tourisme et son directeur, mais également le vice-président Paul-Eric DECLE, et je souhaite que la saison touristique soit aussi belle que celle de l'été 2022 ; il faudrait pour cela que la météo bouge un petit peu par rapport à ce que nous avons depuis le début du mois de mai, mais cela va s'arranger, il faut avoir le moral.

Maintenant je vais, comme cela est prévu, laisser la parole à Thomas LHERMITTE, qui est le Président de la mission locale insertion formation emploi, puisque j'ai souhaité que nous ayons aujourd'hui un point sur cet organisme, qui est en quelque sorte un satellite d'Amiens Métropole, mais aussi d'un certain nombre d'autres communes du pôle du grand amiénois. Les rattachements de cet organisme étant un peu compliqués, je vais suspendre la séance le temps de sa présentation, puis la rouvrir pour passer à la suite de l'ordre du jour.

*(La séance a été suspendue à 18 heures 15.)*

**M. LHERMITTE** : Merci, Monsieur le Président, bonsoir à tous. Avant de commencer, je voudrais souligner le forum qui a lieu aujourd'hui, organisé par la MLIFE. C'était notre 7<sup>ème</sup> édition du Forum du recrutement et de l'alternance qui a eu lieu au Zénith d'Amiens en présence de nombreux élus. Et on a battu les records puisque, en fait, chaque année on accueille de plus en plus de monde et cette année on a frôlé les 2 900 entrées au forum. On était à 2 500 l'année dernière. Donc c'est plutôt une bonne performance, et c'est évidemment un travail collectif. C'est d'ailleurs l'occasion pour moi de saluer tout le travail qui est fait tout au long de l'année par les salariés de la mission locale, par son directeur évidemment, Christophe Ramis, et puis, du coup, de faire un peu le bilan de ce qui est fait en dehors de ce forum, même si pour ceux qui ne le savaient pas, on avait quand même une centaine d'entreprises qui étaient présentes, près de 2 500 offres d'emploi, et donc ça a probablement fait aussi le succès de l'événement.

Pour commencer, un petit rappel de ce qu'est la mission locale sur notre territoire. Alors, on dit mission locale un peu par défaut puisque, en fait, il s'agit de la MLIFE, qui est une association, mais qui porte trois actions : celle auprès des jeunes, donc l'action mission locale, jeunes étant de moins de 26 ans, mais je ne sous-entends pas que l'on n'est plus jeune après 26 ans, attention ; une activité aussi maison de l'emploi qui est plus en lien avec les entreprises ; et une activité dite adulte, qui est celle du PLIE, même si évidemment on peut être adulte avant 26 ans. Donc, ça, c'était pour le jargon Je reviendrai sur le détail de chacune de ces activités dans le bilan, mais pour continuer un peu le tour d'horizon des missions locales, en France, on a une Union nationale des missions locales qui a longtemps été seulement un syndicat employeur et qui est devenue au fil du



temps vraiment le porte-parole d'un réseau national qui est composé de 436 missions locales, et entre deux se situent des strates régionales. Dans les Hauts-de-France, il s'agit de l'AREFIE, que j'ai l'honneur de présider depuis quelques semaines pour les trois années à venir. Et donc au total en France, les missions locales accompagnent plus d'un million de jeunes, il faut le dire, et ça représente environ 20 000 salariés.

A Amiens, il y a 84 salariés. C'est donc une structure associative qui emploie 84 salariés, avec des moyens - je reviendrai là-dessus. Je précise tout de suite que la gouvernance de cette association est faite par des élus locaux uniquement, c'est-à-dire que le président de l'association est de droit un élu d'Amiens Métropole, et je remercie au passage Alain GEST de la confiance qu'il m'a accordée en me déléguant cette tâche. Le reste du conseil d'administration est composé des élus des communautés de communes autour et d'élus d'Amiens Métropole, donc Somme Sud-ouest, Territoire Nord-Picardie, Val de Somme, et Nièvre et Somme, ce qui représente un territoire de 2 400 km<sup>2</sup>.

Alors, Amiens a la particularité d'être le territoire le plus grand couvert par une mission locale dans les Hauts-de-France, ce qui ne rend pas la tâche très simple, puisqu'on a plus de 300 communes avec 300 000 habitants - j'arrondis mais ce sont des chiffres, comme ça, qui restent bien en tête. Et sur ce territoire, qui est à la fois urbain et très rural, on a souhaité avoir 42 points de rencontre avec le public pour être toujours au plus près de nos publics qui parfois ont du mal à se déplacer. Et donc vous allez voir sur la carte que ça nous donne 6 antennes, et parmi ces 42 points de rencontre... par antenne j'entends vraiment un lieu qui est ouvert toute la journée, du lundi au vendredi, où chacun peut venir librement. Il y a un accueil qui est fait sans rendez-vous des publics. Il y en a 4 sur Amiens Métropole et 2 en dehors, un à Doullens et un à Poix de Picardie. Et on espère en ouvrir prochainement à Flixecourt et à Corbie pour couvrir un peu tous les pôles de ce vaste territoire, sachant que ces 42 points de rencontre sont essentiels, parce qu'entre le nord et le sud, et entre l'est et l'ouest, on a globalement 80 kilomètres, donc quand on sait tous les problèmes de mobilité qu'il peut y avoir sur notre territoire, notamment pour nos publics assez éloignés de l'emploi, ça nous paraît primordial de maintenir ces 42 points de rencontre et on le fait notamment grâce à l'aide d'un véhicule itinérant.

Donc sur Amiens Métropole, on peut dire qu'en dehors des 4 antennes qui sont ouvertes tout le temps, on a aussi une forte présence, dans les QPV, de nos conseillers. C'est vraiment un des axes majeurs de notre accompagnement des publics, et c'est d'ailleurs un des objectifs fixés par le préfet de région.

Sans trop m'attarder, je passe tout de suite à l'offre de service, puisque dans ces 42 points de rencontre, on trouve la même offre de service, c'est-à-dire d'abord un accueil, une information, une orientation des publics, et donc là, je parle bien des publics jeunes et adultes. Ensuite, un rôle vraiment de soutien au développement économique, c'est-à-dire qu'avec les élus des communautés de communes et les différents services, mais notamment celui d'Amiens Métropole, les services de développement économique, on aide les entreprises à se mettre en contact avec un vivier de candidats.

Un autre rôle est celui de l'accompagnement du public. Alors, ça passe par différents dispositifs nationaux, comme le cadre PACEA, qui est un cadre rédigé dans le code du travail et qui permet à chaque jeune qui vient en mission locale d'être vraiment accompagné de manière légale on va dire. Un accompagnement au niveau des formations, de la Garantie jeune qui s'est transformée en Contrat d'Engagement Jeune, des ateliers, et le PLIE - on le disait. Et puis le dernier rôle, qui est vraiment un rôle pas forcément évident mais néanmoins très important des missions locales en France, et notamment de la nôtre, c'est le rôle d'observation et de développement à travers différents diagnostics. Il y a écrit en petit "diagnostic socioéconomique partagé", "diagnostic des

besoins en formation". C'est tout simplement un travail qu'on fait parfois avec des cabinets, parfois avec nos propres statistiques sur l'âge, par exemple, de nos publics, leur niveau de qualification, leurs besoins, à quel point ils sont éloignés de l'emploi, où est-ce que les populations vivant, par exemple, à Beaucamps-le-Vieux vont aller travailler, etc.

Donc, pour rentrer un petit peu dans le dur, on va parler un peu d'argent. La mission locale, c'est un budget de 6 millions d'Euros. Il faut savoir que sur ces 6 millions d'Euros il y en a quand même 4,5 qui sont dédiés à la masse salariale, donc ce n'est vraiment pas une structure qui fait de l'argent, on est là pour accompagner les publics et on a besoin de ces 6 millions d'Euros pour avoir l'équivalent de presque 80 ETP. Tout en sachant que - on le verra un peu plus tard ce soir - le conseil régional met quasiment autant qu'Amiens Métropole dans le financement de la structure, et que le reste de nos subventions viennent majoritairement de l'Etat.

Je vous montre quelques chiffres assez rapidement, parce que d'abord c'est écrit en tout petit et qu'ensuite je vais rentrer dans le détail après. On a globalement plusieurs indicateurs sur notre activité qui sont à la baisse entre 2021 et 2022. Ça s'explique selon moi par l'amélioration du marché du travail, c'est-à-dire la baisse du chômage. Et on peut noter dans ces chiffres, et c'est intéressant, que le nombre de CDI signés par les jeunes suivis en mission locale est en augmentation de 5,33% et que le nombre de CDD, lui, diminue. Ça veut dire que sur le marché du travail il y a vraiment une amélioration des contrats qui sont signés, et on ne peut que s'en réjouir.

Pour rentrer un peu plus dans le détail de certains chiffres très spécifiques, il faut regarder le tableau suivant en colonnes. Pour l'activité jeune, on a près de 3 000 premiers accueils sur l'ensemble du territoire et presque 1 600 sur Amiens Métropole. Cela signifie sur l'année qu'on accompagne 5 500 personnes, dont presque 4 000 sur Amiens Métropole. Donc, vous vous rendez compte du poids de la métropole sur l'ensemble de ce territoire. C'est aussi dû au fait que les communautés de communes autour de nous sont assez rurales. Avant le Contrat Engagement Jeune, on avait un dispositif qui s'appelait la Garantie Jeune. C'est un dispositif dans lequel les jeunes sont en accompagnement dit intensif avec parfois des cours collectifs. En 2022, on a accompagné 676 jeunes en Garantie Jeune, et à partir du 31 mars 2022 on est passé au Contrat Engagement Jeune. On était à 520 sur Amiens Métropole. Ensuite, on a globalement 560 000 € redistribués dans le cadre du PACEA aux jeunes. Et si on compte l'argent qui est redistribué dans le cadre du CEJ, ça nous fait quasiment 2 millions d'Euros. En d'autres termes, on redistribue 2,5 millions d'Euros sur l'ensemble du territoire. Et si j'anticipe un peu sur le point 50, Amiens Métropole a versé en 2022 la somme de 726 000 € de subvention à la mission locale et sur Amiens Métropole la mission locale a redistribué 2 366 000 € aux jeunes. C'est-à-dire qu'on mise largement plus qu'un Euro pour un Euro misé, et c'est vraiment l'action de la mission locale. Il faut savoir que ces subventions servent aux jeunes principalement... dans le cadre du Contrat Engagement Jeune, elles servent de subvention mensuelle, et dans le cadre du PACEA, ça leur sert à être accompagnés dans l'achat d'une tenue de cuisine, par exemple, quand ils doivent faire des stages d'immersion, ça peut leur servir à réparer un scooter, ça peut leur servir à passer le code de la route etc. Ce sont vraiment des aides mobilisables pour lever tous les freins à l'emploi.

Je vais passer assez rapidement sur l'activité emploi de la mission locale, c'est la colonne du milieu, simplement pour vous dire que l'on a signé pratiquement 3 500 contrats en 2022, dont 2 266 à Amiens Métropole - c'est quand même un chiffre assez important, surtout quand on le met en face des 6 000 jeunes qu'on accompagne par année. Sur ces contrats, il y en avait 315 en alternance. C'est un peu pour vous dire la demande qu'il y a sur l'alternance, à la fois du côté des entreprises et du côté des jeunes, et ça explique aussi le succès du Forum d'aujourd'hui. Et on a fait 2 500 PMSMP, c'est-à-dire des stages d'au moins trois semaines en immersion qui ont pu être effectués, vous le verrez plus tard, soit dans la collectivité, soit dans des entreprises privées. Mais 2 500 stages, c'est vraiment significatif et c'est l'autre rôle-clé de la mission locale qui permet à des

jeunes ou à des adultes de découvrir un milieu professionnel et de vraiment savoir si c'est vers ce milieu qu'ils souhaitent s'orienter. Et puis le public du PLIE qui est généralement un public en difficulté qui nous est prescrit soit par le CCAS, soit par le Conseil Départemental. Donc là, on est vraiment sur des adultes qui sont soit en reconversion professionnelle, soit en accompagnement après avoir bénéficié du RSA. Et donc on a fait 279 entrées en 2022 et globalement sur l'année on a accompagné presque 1 000 personnes.

Je voulais vous dire un petit mot sur les activités en faveur de l'économie locale. Le forum d'aujourd'hui en est un très bel exemple, mais il y a d'autres initiatives qui sont faites. On travaille notamment sur la relation employeur, le recueil et la gestion d'offres d'emploi. En 2022, on a établi plus de 1 500 contacts avec des employeurs, et j'entends par là 1 500 employeurs différents sur le territoire, avec un vivier de 500 offres d'emploi dont plus de la majorité étaient des CDD de plus de six mois, c'est-à-dire de l'emploi qu'on considère comme durable. On élabore aussi des actions d'animation de collectifs sur l'ensemble du territoire. Donc, ce sont les fameux cours collectifs qui peuvent être dispensés en maintenant le Contrat Engagement Jeune. Il y avait en 2022 par exemple, 63 collectifs sur l'alternance, ce qui a permis à des jeunes de découvrir ce que c'est l'alternance, de répondre à l'ensemble de leurs questions. 54 collectifs aussi sur la connaissance du territoire parce qu'on s'est rendu compte que c'était important pour les jeunes de bien connaître leur territoire. Amiens, ça peut paraître facile comme ça, mais par exemple à Poix de Picardie, pour connaître les entreprises qui sont autour de soi, les freins à la mobilité etc. c'est important de bien connaître les futurs employeurs, la façon de rentrer en contact avec eux, comment on peut se déplacer, toutes les aides qui sont à disposition.

On met en place des job dating et des recrutements collectifs avec les entreprises. Les forums on en a parlé. Je vous précise juste qu'on fait aussi des forums en dehors d'Amiens. C'est très important pour nous. On en fait généralement à Doullens en fin d'année, et le prochain forum aura lieu donc à Poix de Picardie le 27 juin, si je ne dis pas de bêtise. Il y a donc une vraie volonté de couvrir tout le territoire et de "délocaliser" entre guillemets les points de rencontre avec les employeurs. Et je vous précise en même temps qu'au forum d'aujourd'hui à Amiens, il y avait des navettes qui venaient des autres communautés de communes, c'est-à-dire que l'on fait des forums ailleurs, ce qui ne veut pas dire que les gens des autres communautés de communes ne sont pas venus aujourd'hui à Amiens. Ce qui explique aussi que ce chiffre de 2 900 personnes accueillies aujourd'hui soit sensiblement élevé. Et puis, enfin, on fait des informations et des conseils sur la formation et l'évolution des compétences. C'est un peu le trait d'union entre les sollicitations des employeurs et des personnes qui pourraient être en reconversion professionnelle.

On vous a fait une petite slide juste après des entreprises qui nous ont fait confiance en recrutant des jeunes en emploi et en contrat en alternance. Vous ne le voyez pas beaucoup parce qu'en fait sur tous les noms écrits, la taille de la police est proportionnelle au nombre de contrats signés, c'est-à-dire que le principal fournisseur de contrats en alternance c'était Adecco France, Supplay, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, Samsic, Médiamétrie, Manpower, Intelcia. Je ne vais pas tous les citer parce que même sur mon papier c'est illisible, mais on a vraiment énormément d'entreprises qui nous ont fait confiance. Et puis sur le suivant, c'est le nombre d'entreprises qui accueillent des personnes en stage. Et donc on a Intersport, Auchan, Amiens Métropole évidemment, Jean Trogneux, King Jouet, Gamecash, Tape à l'œil, enfin des entreprises locales avec qui on établit des contacts tout au long de l'année et qui permettent à des jeunes, il faut le dire, de se rendre compte de ce qu'est le métier de vendeur, de téléconseiller, de mécanicien, etc.

Un tout dernier slide pour vous donner un peu les perspectives puisqu'au point 50 nous verrons que nous parlerons de long terme. Et donc les perspectives pour la mission locale, c'est d'abord de développer le CEJ sur l'ensemble du territoire. Je vous ai parlé des 42 points de rencontre que l'on

avait sur le territoire, mais il faut savoir que l'on fait aussi des promotions Contrat Engagement Jeune, à Airaines, à Poix de Picardie, à Doullens, à Bernaville, à Corbie. Le but, c'est vraiment de ne pas dire aux jeunes : Ok, vous rentrez en Contrat Engagement Jeune, mais il faut aller le faire à Amiens. Non, on essaie de le faire au plus près de chez eux. Ce n'est pas toujours facile parce que ça nous fait des promotions de 10, 15 jeunes maximum, c'est donc beaucoup de travail pour nos équipes, mais c'est essentiel pour permettre à ces 10, 15 jeunes de s'épanouir et de pouvoir suivre cet accompagnement intensif.

La deuxième perspective qu'on se fixe, c'est de conforter le travail du PLIE, donc avec les CCAS, la CAF, et les autres partenaires du territoire. Je pense au Conseil départemental, notamment. Le PLIE, c'est vraiment un dispositif-clé qui permet un accompagnement intensif des publics, mais là pas jeunes, même si encore une fois on peut être jeune après 26 ans, mais les plus de 26 ans. L'autre perspective, c'est aider au recrutement des entreprises qui s'installent, en lien avec les collectivités locales. On l'a fait notamment pour Ynsect. Soit on relaie les informations et on est un maillon de la chaîne de recrutement de ces entreprises qui s'implantent, soit effectivement on a des partenariats très resserrés pour le recrutement. Je pensais notamment à Coriolis qui continue de recruter des téléconseillers et qui, avec la mission locale, essaie de nouer des relations. Ils sont souvent présents sur nos forums et on est vraiment un outil dont ils se servent volontiers pour recruter. L'avant-dernière perspective, c'est d'élaborer et de construire un nouveau projet associatif. Vous serez invités à la fin de l'année pour fêter le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la mission locale d'Amiens. Ce sera au mois de décembre. Et dans ce cadre-là, on a remarqué avec le directeur, qu'il manquait un projet associatif à Amiens, non pas que ce que l'on fait n'est pas bien, mais ce que l'on fait n'est pas écrit et donc aujourd'hui notre travail dépend beaucoup de personnes, on peut pérenniser ça et essayer d'ancrer un usage dans les statuts de l'association, et ça passe par le renouveau du projet associatif que l'on co-construit avec les salariés et avec tous nos partenaires.

Et puis la dernière perspective, et peut-être la plus incertaine dans le sens où, pour l'instant, il n'y a aucun texte de loi, c'est celle de France Travail. Vous connaissez un peu la proposition qui a été faite par le Président de la République, à l'époque candidat à la présidence, de transformer Pôle Emploi en France Travail et d'intégrer les missions locales dans un dispositif un peu plus large. Je ne vous cache pas que ça suscite des inquiétudes parmi nos salariés, y compris à l'échelle régionale et dans d'autres régions. Donc ça pourrait être une sorte de vraie transformation, une sorte de service public de l'emploi, et c'est important à savoir parce qu'actuellement, j'ai à cœur de penser que la mission locale est vraiment un outil au service des collectivités territoriales. On travaille en lien étroit avec tous les adjoints de secteurs de la Ville d'Amiens, on travaille avec les maires des communes. Souvent, ils peuvent nous dire quand il y a un jeune à aller chercher, etc. Donc c'est vraiment l'outil des collectivités territoriales et des élus, et il ne faudrait pas que cet outil devienne un peu moins pertinent pour nous, élus, et donc j'aurai à cœur de faire attention à ce que l'on garde tous cet outil de travail.

Un dernier slide sur les financeurs, parce que c'est toujours bien de les mettre en valeur. On a parlé d'Amiens Métropole, du département de la Somme. D'ailleurs je précise, le département de la Somme augmente un peu sa participation à la mission locale au travers de différentes conventions ou subventions ou marchés, mais c'est vraiment un partenariat qui s'amplifie. Et puis un partenariat renouvelé avec toutes nos communautés de communes, et je l'ai dit sur le déploiement du PLIE, c'est vraiment un enjeu puisque le PLIE nous a été confié en 2019 par Alain GEST à l'époque, Président du pôle métropolitain. Tout l'enjeu a été de le déployer sur l'ensemble de notre territoire, et petit à petit dans chaque communauté de commune on a vraiment une participation qui augmente, ce qui fait que l'on est capable de plus en plus d'accompagner les adultes dans ces territoires ruraux. Et donc il y a évidemment comme partenaire la Région Hauts-de-France, l'Etat et Pôle Emploi, il faut le dire parce que dans la Somme ça se passe quand même très bien avec Pôle

Emploi, donc même si je suis... comment dire... vigilant sur la réforme France Travail, il faut souligner le très bon partenariat que l'on a dans la Somme entre la mission locale et Pôle Emploi. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur la mission locale.

**M. GEST :** Merci, Thomas, merci de cette présentation en ayant respecté le temps qui était imparti, comme on dit à la télévision. Et puis merci de l'engagement que tu mets dans cette fonction, et je dois dire qu'il n'y a qu'à se louer du travail qui est réalisé par toi-même, mais aussi par toute l'équipe de la mission. Ça me paraissait important que vous ayez... nous l'avions fait d'ailleurs dans le mandat précédent... que vous ayez au moins une fois pendant le mandat un retour sur l'activité de cette mission dont, je pense, on ne peut contester l'activité et l'utilité. Et je dois dire que pour être passé ce matin, avec d'autres d'ailleurs, sur le forum, c'est vrai que c'était très dense. Dense en nombre d'emplois proposés, je crois que c'était plus de 2 000 emplois proposés, dont pas mal de contrats d'apprentissage. Ça prouve qu'actuellement sur notre territoire, certes national, mais particulièrement sur Amiens Métropole, il y a du travail, et il y avait effectivement beaucoup de jeunes et de moins jeunes parfois, mais de jeunes particulièrement qui venaient participer et rencontrer les différents stands, avec des stands qui avaient plus de succès que d'autres, c'est assez curieux, avec des endroits où il y avait la queue et d'autres qui étaient moins prisés. Et malheureusement, ça correspondait un peu aux problématiques qu'ont certains secteurs actuellement en matière de recrutement de personnel.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'explications complémentaires ? Je n'en vois pas. Donc je remercie Thomas et je vais rouvrir la séance pour passer à la suite de l'ordre du jour.

*(La séance a repris à 18 heures 36.)*

**M. GEST :** J'en profite pour dire que sur vos bureaux vous avez trouvé aussi un petit document pour vous rappeler que samedi aura lieu le 5e Salon du livre de Guignemicourt. Guignemicourt a mis des moyens cette année, plus encore que les années précédentes, et donc je ne peux que vous engager à aller voir ce Salon du livre de Guignemicourt, qui dure toute la journée ; on peut même manger sur place !

Vous avez aussi sur vos bureaux, à l'initiative de notre projet alimentaire territorial animé par notre collègue Margaux DELETRE, un petit ouvrage sur le manger local, en collaboration avec la chambre d'agriculture. Nous avons d'ailleurs demain soir à 18h une manifestation également dans ce cadre avec la chambre d'agriculture, derrière la cathédrale, au jardin Dufau. Vous y êtes tous conviés et vous pourrez y rencontrer l'ensemble des producteurs de fruits et légumes à proximité, dont certains sont également maire de commune d'Amiens Métropole.

Nous allons passer au point suivant.

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2023. APPROBATION.**

**M. GEST :** Le procès-verbal de la séance du 16 mars dernier a été mis à disposition de chaque membre de l'Assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Il n'y en a pas, je soumetts au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DE PRESIDENT. COMPTE RENDU.**

**M. GEST :** Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte

des décisions que j'ai prises entre le 9 mars et le 27 avril 2023. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Pas de demande, nous prenons donc acte de ces décisions.

**DONT ACTE**

**6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS  
METROPOLE MODIFICATION.**

**M. GEST :** Il s'agit exclusivement de tirer les conséquences, en matière d'indemnités, de l'installation de nos collègues Jean-Luc JEUNIAUX le 2 février et Mickaël GUERIN le 16 mars. Nous sommes amenés à représenter l'ensemble du dispositif d'indemnités sans en changer les montants. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**7 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES. DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS. MODIFICATION.**

**M. GEST :** L'Assemblée a délibéré le 16 juillet 2020 pour désigner les élus appelés à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées, dont la composition est déterminée par le code général des impôts. Depuis cette date, des changements sont intervenus dans la composition de la commission finances, mais également au sein des conseils municipaux des communes. Je vous propose ainsi d'abroger la délibération n° 8 du Conseil d'Amiens Métropole du 16 juillet 2020, et d'approuver les désignations qui vous sont exposées en article 2. La CLECT est composée des membres de la commission finances ainsi que des maires des communes membres qui ne font pas partie de cette commission de travail. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**8 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SUBVENTIONS. 1<sup>RE</sup> REPARTITION. ANNEE 2023.**

**M. GEST :** Je vous propose au titre de l'année 2023 de verser une subvention de 3000 € à l'association Comité de la fête des Hortillonnages, pour la 45<sup>e</sup> édition de cette fête des Hortillonnages qui se déroule ce week-end à Camon, et de 8000 € à l'association Aéroclub de Picardie Amiens Métropole pour la grande kermesse aéronautique du nord de la France : 20 000 lieues dans les airs, qui aura également lieu ce week-end, cette fois à Glisy. Vous avez tous repéré les lieux où vous êtes naturellement invités à rendre visite à ces organisateurs. Y a-t-il des questions ? Non, je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE. AFFECTATION DES OPERATIONS  
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**M. GEST :** Nous passons donc maintenant aux autorisations de programmes. Pour plus de fluidité, j'ai décidé que chaque élu présente les siennes de manière succincte et conjointement, étant entendu que les délibérations seront soumises au vote séparément bien sûr. Il s'agit pour chacun de ces dossiers d'approuver l'affectation des crédits de paiement de l'année pour les opérations d'investissement à prévoir sur chacune des autorisations de programme que nous avons votées lors de la PPI 2022-2026, et de m'autoriser à solliciter tout financement extérieur, et également à déposer et à signer toutes les demandes d'autorisation administrative qui seraient nécessaires.

J'ai pour ce qui me concerne deux dossiers à vous présenter.

Le point 9 concerne l'autorisation de programme « Accessibilité », pour laquelle il s'agit d'inscrire 55 000 € en crédit de paiement, à savoir 35 000 € pour la réalisation d'études sur site avant l'élaboration des travaux d'accessibilité et l'obtention d'attestations d'accessibilité, et de 20 000 € pour l'achat et la pose de balises sonores sur tous les sites concernés par un agenda d'accessibilité programmée et concernés par la programmation des travaux 2023.

Le dossier n° 10 concerne quant à lui l'affectation de crédits de paiement pour les travaux d'entretien et de rénovation des équipements de proximité, à savoir 525 000 € pour les équipements culturels et 1 274 700 € pour les équipements sportifs.

Y a-t-il des questions sur ces autorisations de programme ? Non, je les mets aux voix.

**MME DESBUREAUX :** Je ne prends pas part au vote, comme je n'ai pas voté le budget.

**M. GEST :** Est-ce le même point de vue pour l'ensemble des groupes ?

**M. DECAVE :** Nous nous abstiendrons.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**10 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DE PROXIMITE.  
AFFECTATION ET AUTORISATION ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**M. GEST :** Est-ce le même vote pour le point 10 ? Oui, nous sommes d'accord.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je passe maintenant la parole à Patrick DESSEAUX pour les 7 autorisations de programme qui concernent sa délégation.

**11 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EFFACEMENT DES RESEAUX. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**M. DESSEAUX :** Merci Monsieur le Président. Il s'agit du point 11 au point 17. Le point 11 concerne l'autorisation de programme dédiée à l'effacement des réseaux. Je propose d'affecter pour 2023 des crédits de paiement à hauteur de 140 000 € pour les opérations rues Malesherbes et Lescouvé à Amiens.

S'agissant de l'autorisation de programme « Entretien et usage des services publics », il est proposé d'affecter 120 000 € pour cette année, répartis à hauteur de 25 000 € par secteur pour le remplacement d'équipements vétustes ou dégradés et 20 000 € destinés à la fourniture de matériels.

Le point 13 concerne l'entretien des équipements de voirie et de signalisation avec l'affectation de 400 000 € de crédits de paiement pour l'achat de mobiliers urbains, de panneaux de signalisation de police, de fontes de voirie de pavés et de dalles en béton et pierre naturelle, mais également pour la poursuite du déploiement du schéma directeur de la signalisation et des créations ponctuelles suite à des demandes et enfin pour le règlement de prestations réalisées en 2022.

Pour le dossier 14, il s'agit ici d'inscrire 150 000 € de l'autorisation de programme dédiée au gros entretien « signalisation lumineuse tricolore ». L'objectif est ainsi de traiter sur la commune d'Amiens l'avenue de l'Europe, le boulevard Alsace-Lorraine, le boulevard de Saint-Quentin, sur la commune de Longueau l'avenue Henri Barbusse, et, en parallèle, la fourniture d'équipements sur le territoire.

Afin de réaliser les opérations de gros entretien des ouvrages d'art d'intérêt communautaire de l'année, je vous propose l'affectation de crédits de paiements à hauteur de 350 000 €. Il s'agit de la délibération n° 15 dans laquelle se trouve le détail des travaux.

Concernant l'autorisation de programme pour la reconstruction du pont Jules Barni à Amiens qui figure en point 16 de l'ordre du jour, je vous propose de prévoir 250 000 € cette année pour financer des études AMO et le reliquat d'une facture de 2022.

Enfin, au n° 17, en ce qui concerne les opérations de sécurisation et de protection des équipements au dépôt de voirie situé rue Titien à Amiens, je vous propose d'affecter en crédits de paiement la somme de 50 000 €.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions sur ces autorisations de programme ? Non, je vais donc les mettre aux voix une à une.

Sur le point 11, je suppose qu'il y a une personne qui ne prend pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Peut-on considérer que ces personnes auront le même point de vue sur l'ensemble des autorisations ?

**M. DECAVE :** Oui.



**M. GEST** : Très bien, merci. Je mets donc l'autorisation du point 11 pour savoir s'il y a des voix contre. Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. FOURNITURE ET MAINTENANCE EQUIPEMENTS ET MATERIELS ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN OUVRAGES D'ART. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RECONSTRUCTION DU PONT JULES BARNI. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SECURISATION PROTECTION EQUIPEMENTS DEPOT VOIRIE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

Nous en avons terminé avec les autorisations de M. DESSEAUX, et je donne la parole à Mme Brigitte FOURE.

**18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**MME FOURE :** Merci. Il s'agit de présenter deux dossiers d'autorisation de programme pour ce qui me concerne, les points 18 et 19. Au point 18, il s'agit d'affecter une somme de 810 500 € au renouvellement de la flotte des gros équipements de la collectivité et notamment des véhicules motorisés de son parc. Il s'agira également d'acquérir de nouveaux équipements pour permettre aux services d'assurer leur mission de service public. À noter que sont intégrées à ce montant des commandes de 2022 restant à mandater.

La délibération 19 quant à elle, concerne l'autorisation de programme « Plan de stratégie patrimoniale ». Il s'agirait pour cette année d'inscrire 2 009 000 €. Le descriptif des travaux et des bâtiments concernés est joint à la présente délibération. C'est un point important, puisque plus de 2 millions d'euros seraient consacrés au crédit de paiement de cette autorisation de programme.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**M. DESCHAMPS :** Merci monsieur le Président. Une question pour savoir s'il y a une volonté de votre part que vous avez transmise aux services d'avoir une réflexion sur ces matériels roulants, pour s'équiper le plus possible lorsque cela est possible de matériels roulants émettant le moins de dioxyde de carbone et de pollution. Avez-vous donné ces directives aux services ?

**M. GEST :** Mais bien entendu, mon cher collègue, et cela n'est pas d'hier. Cela était même le cas, déjà, lorsque vous étiez conseiller municipal de la majorité, et ce n'est pas un temps si éloigné. Je peux vous confirmer qu'effectivement, nous avons cela. Il y a pas mal de véhicules électriques déjà, ou bien hybrides, évidemment plutôt sur les véhicules de type Berline, même si ce mot n'est pas très adapté car il s'agit de véhicules de taille modeste. Évidemment certains engins de chantier

ou spécifiques n'ont pas ce genre de possibilité, mais cela est bien fait. Y a-t-il d'autres questions ? Non, alors je mets aux voix. Est-ce que je peux considérer que Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote, et que nos collègues s'abstiennent ? Y a-t-il des voix contraires ? Non.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN DE STRATEGIE PATRIMONIALE. AFFECTATION ET  
AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je donne la parole à M. Jean-Claude RENAUX sur les points 20, 21, 22, 23 et 24.

**20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BARREAU TGV CREIL ROISSY. AFFECTATION DES OPERATIONS  
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**M. RENAUX :** Le point n° 20 porte sur l'autorisation de programme relative au projet de ligne nouvelle ferroviaire Roissy Picardie. Je vous propose d'affecter 1,6 million d'euros en crédits de paiement afin d'alimenter l'appel de fonds prévu, correspondant à l'avance due à la signature de la convention de financement.

Sur le 21, il s'agit de valider les opérations de mise en accessibilité des quais bus pour un montant de 210 000 € et les opérations d'aménagements du réseau, des points d'arrêts et d'accès pour un montant de 120 000 €.

Le point n° 22 concerne l'autorisation de programme dédiée à la qualité des services vélos pour laquelle il est proposé d'affecter 800 000 €, permettant de financer cette année les opérations suivantes :

- 570 000 € pour l'achat de 400 vélos à assistance électrique ;
- 22 000 € dédiés à l'achat de 6 à 10 vélos rallongés et/ou biporteurs ;
- 108 000 € seraient utilisés pour l'achat d'autres vélos ou accessoires ;
- et 100 000 € destinés à l'achat ou au reconditionnement de 200 à 250 batteries.

Avec la délibération 23, il s'agit d'approuver les opérations d'investissement d'intérêt communautaire de 2023 concernant le Plan vélo à hauteur de 1 115 000 € sur le budget de la Métropole ; sur les travaux, pour Amiens, pour 568 000 € sur l'axe Beauvillé, la rue du Château Milan, l'avenue du Général de Gaulle, les boulevards Carnot/Mail Albert 1er, sur Camon avec la création d'une voie verte pour 280 000 €, du gros entretien du réseau cyclable métropolitain pour 50 000 €, l'achat de 200 à 250 mobiliers de stationnement pour les vélos pour 20 000 €, l'achat d'un compteur mobile pour 5 000 €, la prestation de la SPL sur le chemin cyclable pour 192 000 €.

Et enfin, en point 24, pour la modernisation du Poste Central de Régularisation du Trafic, je vous propose d'approuver l'affectation de 110 000 € de crédits de paiements répartis à hauteur de 35 000 € pour le renouvellement du parc de matériel de comptage et 75 000 € pour l'optimisation de programmation, raccordement de carrefours au Poste central de régulation de trafic et création de boucles.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**M. DESCHAMPS :** Sur le point 23, on note des investissements qui sont des réparations de malfaçons sur des travaux réalisés il y a moins de 5 ans pour la création du réseau de bus à haut niveau de service. Il est regrettable de devoir défaire, refaire, défaire, refaire, défaire, refaire, etc. Nous l'avons signalé plusieurs fois, mais je tenais à le resigner, et j'imagine que vous aussi êtes déçus que nous devons refaire des choses mal faites, surtout quand elles sont récentes.

**M. GEST :** Bien entendu, on est toujours déçus dans ces conditions. Malheureusement, on n'y échappe pas toujours. Nous venons d'avoir une malfaçon – nous en avons parlé au dernier conseil –, sur les travaux de la rue Saint-Maurice, qui seront revus par la société concernée. Là, sur le Mail Albert 1er, nous y remédions parce que, même si cela ne nous fait pas plaisir, nous préférons que le résultat soit meilleur qu'il n'était. Y a-t-il d'autres remarques ?

**MME DESBUREAUX :** J'ai une question sur les bornes de recharge, comme un article est paru dans la presse sur la borne de recharge d'Etouvie, qui est en panne depuis 3 mois. Est-ce qu'on a des nouvelles là-dessus ? Allons-nous devoir les renvoyer en Espagne aussi pour la réparation ?

**M. GEST :** Je vous ferai remarquer que cela n'est pas à l'ordre du jour. Mais nous allons gentiment répondre à votre interrogation.

**M. RENAUX :** Effectivement, vous savez qu'il y a des problèmes sur tout ce qui concerne l'approvisionnement en composants électroniques, et cetera, et donc cela fait partie des points sur lesquels les fournisseurs ont du mal à se fournir. Mais ils nous avaient annoncé des délais beaucoup plus longs, et on m'a annoncé hier que cela devrait se régler dans les semaines à venir. Les capacités d'autonomie des BHNS permettent de faire plus que simplement l'aller, donc à partir du moment où ils partent du dépôt avec 90 % de charge, ils sont capables de faire l'aller-retour sans avoir besoin d'être rechargés.

**M. GEST :** Il est bien de le signaler, car on dit tellement de mal de ces bus... Il y en a qui s'acharnent. C'est le jeu politique, mais enfin, ce qui est important, c'est la satisfaction des utilisateurs. Et effectivement, depuis le début, il y a une chose positive au moins, c'est qu'effectivement ils consomment moins que ce qui nous avait été annoncé. Je crois qu'ils peuvent même faire une fois et demie une ligne, ce qui montre que l'on n'a pas besoin de recharger, en l'occurrence à Etouvie. Mais cela n'est pas une raison ; cela fait partie des choses dont on discute vertement avec la société Irizar qui, je le répète une nouvelle fois, n'est pas une société lambda trouvée au coin d'une rue, mais une société qui a une expérience très importante, et qui a souvent été primée pour ses réalisations. Il n'y avait aucune raison que nous soyons suspicieux sur ses capacités à faire fonctionner les bus qu'elle voulait nous vendre. Vous dire que nous ne sommes pas déçus serait mentir. Nous sommes très déçus ; c'est la raison pour laquelle nous avons choisi une autre motorisation pour les bus que nous avons commandés. Je répète une fois de plus – parce que je vois circuler n'importe quoi sur les réseaux sociaux – que les bus au biogaz ne sont pas destinés à remplacer les bus électriques. Dites-le, parce que, quelquefois, il se pourrait que vous ayez des amis qui répandent ce genre de rumeurs dans les réseaux sociaux. Je n'y crois pas

mais, au cas où, ces bus sont destinés à remplacer les plus anciens de nos bus, qui fonctionnent sur les lignes de proximité.

Par ailleurs, nous avons encore prochainement une rencontre avec la direction d'Irizar qui certes n'a pas tenu ses engagements en termes de calendrier sur la correction sur les bus, mais qui connaît des difficultés liées à l'acheminement des pièces. Il faut savoir aussi tenir compte des difficultés des autres, et chacun sait qu'actuellement toutes les entreprises ont des difficultés sur la fourniture de pièces. Je peux vous assurer que nous faisons un point hebdomadaire sur ce sujet, pour faire en sorte que nous ayons au plus vite des bus électriques qui fonctionnent normalement et qui ne polluent pas pour autant la satisfaction des clients, puisque la dernière enquête de satisfaction faite par Ametis, et pas par Amiens Métropole, dit que 88 % des utilisateurs des lignes Nemo sont satisfaits. Et pourtant, les bus ne sont pas performants comme ils devraient l'être. Je vais mettre aux voix l'autorisation de programme.

**M. PRADAT :** Excusez-moi, je reviens sur le point 23 et le plan vélo, mais cela est lié au réseau de bus BHNS. Je rejoins nos camarades de l'opposition pour dire qu'il y a un plan de rattrapage de ce qui n'a pas été fait. Si vous vous satisfaites de l'utilisation des bus Irizar, nous, nous aimerions bien qu'à la fin du mandat, nous soyons tous satisfaits du plan vélo qui va être mené. Nous redisons notre attachement au fait de participer à la réflexion ; il y a une réunion mardi prochain avec les techniciens, et on fait confiance à la SPL pour mettre en œuvre un plan vélo adapté, mais n'oublions pas la concertation, notamment avec les usagers et les associations d'usagers.

**M. GEST :** Nous, nous tenons compte des usagers. Si vous avez lu le Courrier Picard de cette semaine, ce dont je ne doute pas, il y a un article qui concerne la mise en place de l'aire de camping-car dans lequel ils interrogent des gens. Ils disent que l'aire est bien située, et qu'il y a plein d'aménagements vélo dans la ville d'Amiens. Il faut prendre l'avis de tout le monde, et pas simplement d'une structure qui ne représente pas, de mon point de vue, les pratiquants du vélo dans la ville. Ce n'est pas parce que l'on fait beaucoup de vent que l'on est représentatif. Moi, j'écoute aussi les gens qui, par exemple, sont venus avec Jean-Claude RENAUX et Bruno BIENAIME samedi dernier, faire une promenade dans Amiens à l'occasion d'une des opérations de Mai en vélo. J'écoute tout le monde.

Et je n'ai jamais dit, M. PRADAT, que j'étais satisfait des bus Irizar. Mais je constate qu'il ne faut pas être excessif non plus. L'excès et la répétition des choses qui ne vont pas ne permettent pas de faire mieux fonctionner le système. Si vous avez un remède miracle pour discuter avec la société Irizar, ne vous privez surtout pas de me le donner.

Je mets aux voix les différents points que nous avons évoqués. Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Sur les points 20, 21, 22, 23 et 24 ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. AMENAGEMENT DU RESEAU AMETIS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. QUALITE DE SERVICES VELOS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN VELO. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DU POSTE CENTRAL DE REGULATION DU TRAFIC. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je donne la parole à Marc FOUCAULT pour les dossiers à caractère économique des points 25, 26 et 27.

**25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**M. FOUCAULT :** Le premier point concerne les aides à l'implantation de l'entreprise, c'est-à-dire nos dispositifs classiques d'aide à l'immobilier, d'aide à la création d'emploi, d'aide à l'investissement des très petites entreprises ou d'aides à l'implantation. Pour 2023, les crédits de paiement utilisés seront de 1 063 000 €.

La 2e autorisation de programme concerne nos centres d'appels qui, je vous le rappelle, représentent presque 5 000 emplois sur Amiens. Sur 2023, les crédits de paiement seront de 718 700 €, car nos centres d'appel vieillissent un peu, notamment Amiens 2 et Friant 24, où il y a eu des problèmes d'inondation. Il est donc nécessaire d'effectuer des rénovations régulièrement, ne serait-ce que parce que certains sont en plein développement, comme Coriolis qui a été racheté par une très belle société et qui attend de nous, en tant que bailleur, des prestations immobilières à la hauteur du loyer qu'ils paient et des efforts en termes d'emploi qu'ils font sur Amiens.

Le 3e point concerne les pépinières d'entreprise qui ont également besoin de travaux, notamment Le L@b et Septentrion. Pour l'année 2023, les crédits de paiement sont de 50 000 €, avec des travaux de couverture GSM par exemple pour Le L@b, ou des modernisations de réseau informatique pour le Septentrion.

**M. GEST :** Merci, y a-t-il des remarques ou des questions ?

**M. DESCHAMPS :** Je souhaite revenir sur le point 25, qui concerne les aides économiques. Depuis le début du mandat, l'économie est un des sujets sur lesquels la métropole avance. Les chefs d'entreprise sont écoutés, il n'y a pas de débat là-dessus, mais je souhaitais poser une question sur les aides. Vous évoquez une aide à l'installation, mais pourriez-vous imaginer des aides au maintien des entreprises du territoire, qui sont pour certaines en difficulté, voire en très grande difficulté ? Je pense notamment à certains commerces. On voit passer de plus en plus de redressements judiciaires, étape préalable à la liquidation. Pour éviter d'avoir trop de commerces qui mettent la clef sous la porte, quels sont les dispositifs que vous pouvez imaginer pour les accompagner et les aider à surmonter cette période difficile ?

**M. FOUCAULT :** Nous sommes dans une ville avec un vrai dynamisme économique. Sur le chômage, nous faisons bien en France, mais nous faisons encore mieux à Amiens puisque nous sommes passés en dessous des 9 % de chômeurs. Les résultats sont exceptionnels, même chez les personnes peu qualifiées. Mais il est vrai que la sortie de la crise Covid, pour certains commerçants, qui s'ajoute à l'arrivée massive d'internet sur certains secteurs d'activité, a pu poser ou pose de gros problèmes. Malheureusement, quand ils sont en procédure judiciaire, il n'est plus possible de faire grand-chose, sinon les soutenir et passer les voir. La procédure judiciaire aboutit parfois à une reprise de l'activité. La métropole peut trouver des dispositifs aidant les commerçants avant ou après la procédure judiciaire, comme avec les terrasses. Nous savons aussi que tout le monde ne connaît pas toutes les aides disponibles. La proximité est importante, et nous avons besoin de tous les élus pour qu'ils soient à l'affût, car il est impossible de rencontrer tout le monde, et les gens ne se confient pas immédiatement. Il est donc important d'aborder le sujet à la moindre alerte, bien avant les procédures judiciaires. Nous pouvons avoir l'aide, le réseau ou l'aiguillage nécessaire pour que les gens reprennent confiance et puissent trouver parfois des solutions à leurs problèmes, avant qu'ils soient engagés dans une procédure judiciaire qui fera que nous ne pourrons plus les aider.

**M. GEST :** Nous n'avons parfois pas le droit d'intervenir ; cela constituerait un soutien abusif. Certains commerces sont frappés car leur activité connaît une période difficile, par exemple dans le



textile. Cela est vrai partout, et pas uniquement à Amiens. D'autres rencontrent des difficultés pour rembourser les prêts consentis par l'État à l'époque du Covid. Des aménagements sont peut-être possibles sur cet aspect, mais nous sommes limités dans nos interventions, sauf quand quelqu'un sollicite notre aide pour un projet de développement. Cela pourrait être le cas d'une personne sortant d'une période de difficulté, à qui la Métropole pourrait octroyer une aide pour développer une nouvelle activité.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vais mettre aux voix les points 25, 26 et 27. Avez-vous toujours les mêmes votes ? Y a-t-il des voix contraires ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CENTRES D'APPELS. RENOVATION, TRAVAUX, MISE EN CONFORMITE SUR LES BATIMENTS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION, TRAVAUX, MISE EN CONFORMITE SUR LES BATIMENTS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je donne maintenant la parole à Mme Anne PINON.

**28 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX D'URGENCE ET DE MISE EN SECURITE DE L'ANCIEN ÉVÊCHE ABRITANT L'ÉCOLE SUPERIEURE DE COMMERCE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**MME PINON :** Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit donc d'être dans la suite logique de l'autorisation de programme qui avait été votée pour les travaux d'urgence et de mise en sécurité de l'ancien évêché, qui abrite l'école supérieure de commerce. Je vous propose d'affecter 20 000 € en 2023 pour la phase des études.

**M. DESCHAMPS** : L'école supérieure de commerce occupait aussi une partie du quai de l'innovation, rue du Haut quai. Aujourd'hui, elle n'y est plus, et le quai de l'innovation est aussi vide. Le bâtiment a l'air désaffecté. Quel est votre objectif en vidant ce bâtiment ?

**MME PINON** : Peut-être n'y allons-nous pas aux mêmes heures, peut-être y allez-vous la nuit, M. DESCHAMPS, car ce bâtiment est loin d'être vide. J'y suis très souvent, et beaucoup de choses s'y passent : des manifestations, des ateliers, des rencontres... Nous pouvons y aller ensemble, vous verrez qu'il y a une grande activité. Il y a aussi des cours. Je pourrai, si vous le voulez, vous transmettre un bilan du taux d'occupation jour par jour, en toute transparence, mais sincèrement, le quai de l'innovation est un lieu dans lequel il y a du travail, des rencontres, des remises de prix ; il y a d'ailleurs la remise du prix Challenge Amiens Campus mardi prochain, à laquelle je vous invite.

**M. GEST** : J'ajoute que la dynamique nouvelle qui anime Amiens Cluster va aussi aboutir à des organisations sur place. De plus, nous n'avons pas été sollicités, pour l'heure, par l'école de commerce pour réoccuper des locaux qu'elle a dû abandonner à cause d'un choix douloureux, qui a fait perdre beaucoup de renommée et de participations à l'école de commerce. Aujourd'hui, cela va beaucoup mieux. Il y a 650 élèves, et il y a un renouveau de l'école, mais nous mettons toujours à disposition les locaux que depuis toujours la ville d'Amiens prête gratuitement à l'école. Par ailleurs, vous le voyez, nous faisons le travail qui incombe au propriétaire, avec les travaux évoqués par Anne PINON pour 2023 et pour les années suivantes.

Y a-t-il d'autres questions ? Non, je mets donc aux voix l'autorisation de programme présentée par Anne PINON. Avez-vous toujours les mêmes votes ? Pas de voix contraire ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST** : Je donne maintenant la parole à Mme Margaux DELETRE.

**29 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION. PLAN STRATEGIQUE NUMERIQUE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**MME DELETRE** : Merci Président, bonsoir à toutes et à tous. Le point 29 concerne les opérations d'investissement et de modernisation des systèmes d'information qui seront à réaliser à hauteur de 3 503 000 € pour 2023 sur l'autorisation de programme Plan stratégique numérique, qui ont pour objectifs de simplifier la relation citoyen/administration, mettre en œuvre ou améliorer les systèmes d'information métiers, développer les infrastructures et gérer l'obsolescence, améliorer la relation numérique citoyens et optimiser la sécurité des systèmes d'information. Cette autorisation de programme est importante, puisqu'elle concerne des coûts lourds, souvent invisibles mais nécessaires et même parfois essentiels au vu des défis ou des risques à contourner et de la vétusté de notre réseau.

C'est du Projet Alimentaire Territorial d'Amiens Métropole dont il s'agit avec le point 30. Je vous propose d'affecter 126 000 € pour la réalisation d'une étude foncière sur le périmètre des Hortillonnages et de l'île Sainte-Aragone à hauteur de 14 400 €, la poursuite de l'étude pour l'état d'approvisionnement local des sites de restauration scolaire sur les 39 communes d'Amiens Métropole à hauteur de 23 512 €, la poursuite de l'étude sur la structuration du circuit agricole

alimentaire sur les 39 communes métropolitaines à hauteur de 82 614 € ainsi que l'attribution de subventions d'investissement aux associations à hauteur de 5 000 €. Pour parfaite information, l'année 2023 sera l'année de rendu de ces trois études, que l'on attend avec beaucoup de hâte. Pour rebondir sur les propos du Président au sujet du marché des producteurs qui aura lieu demain en contrebas de la cathédrale, il aura lieu à partir de 16h et jusque 22 h, puisque ce marché des producteurs se fait sous format d'after work. Il se terminera en soirée, avec une animation musicale.

Sur le point 31, je vous propose d'approuver les opérations d'investissement pour un montant total de 447 000 €, dont 155 000 € seraient destinés aux outils de soutien à l'innovation (Fonds initiative innovation, la Machinerie notamment) et 292 000 € pour les projets de Recherches & Développement, notamment les projets liés à Greco, à Précidiab, à l'Institut Faire Face, ou au projet UPJV sur la recherche 2023, enveloppe copilotée avec mes collègues Anne PINON et Marc FOUCAULT.

**M. GEST :** Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets aux voix le point 29.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**30 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SOUTIEN A L'INNOVATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je donne la parole à Pierre SAVREUX pour les délibérations de 32 à 35.

**32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MAISON DE LA CULTURE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**M. SAVREUX** : Merci monsieur le Président. Bonsoir chers collègues. La première délibération porte sur l'autorisation de programme relative aux opérations de rénovation énergétique et de mise en conformité de la Maison de la Culture pour laquelle je vous propose d'inscrire cette année 260 000 €. Il s'agira notamment de remplacer le monte-charge, d'effectuer des travaux de passivation des fers sur les façades, et de réaliser une étude préalable aux travaux de toiture.

Le point n° 33 concerne l'affectation de crédits de paiements sur l'exercice 2023 pour plusieurs autorisations de programme portées par la Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine :

- Festival Art et Jardins et des hortillonnages : 50 000 €
- CHROMA : 155 500 €
- Éclairage pérenne de la cathédrale : 80 000 €
- Équipements scéniques et pédagogiques de la DACP : 48 000 €
- plateforme des Images et de la Création, dans l'ancien tri postal : 456 000 €
- Maison de la Culture : 93 000 €
- Lune des Pirates : 540 000 €
- Restauration des Monuments Historiques : 120 000 €
- Safran : 150 000 €
- Programme de réhabilitation des équipements culturels : 320 000 €

Le point 34 porte, lui, sur les menus travaux au Parc Zoologique, indispensables au maintien des bâtiments, enclos et volières existants mais aussi à la reprise d'éléments non traités dans le cadre du projet de transformation et d'extension. Je vous propose ainsi d'affecter cette année une somme de 90 000 €.

Avec ce point 35, je vous propose l'affectation de 276 000 € en crédits de paiement provenant de l'autorisation de programme des Musées d'Amiens pour plusieurs opérations :

- Restauration/Acquisition d'œuvres : 128 000 €
- Enrichissement du parcours permanent et des outils d'aide à la visite : 83 000 €
- Entretien Monument Historique : 50 000 €
- Équipements spécifiques et scénographiques : 15 000 €

**M. GEST** : Avez-vous des questions ? Pas de question. Je vais mettre aux voix les quatre rapports successivement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**33 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET DU PATRIMOINE.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PARC ZOOLOGIQUE. TRAVAUX ANNUELS, MAINTIEN EN ETAT ET  
ACHATS DIVERS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MUSEES D'AMIENS. AFFECTATION DES OPERATIONS  
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je donne la parole à Audrey BOCHE pour le point 36.

**36 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RESEAU DES BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**MME BOCHE :** Merci monsieur le Président. Bonjour chers collègues. Concernant le réseau des bibliothèques d'Amiens Métropole, il s'agirait d'affecter 176 500 €, dont 126 500 € destinés à l'achat d'œuvres, de matériel, et à la réalisation de travaux et 50 000 € pour l'achat d'un système RFID (Radio Frequency Identification), système d'identification et de gestion des ouvrages par radiofréquence.

**M. GEST :** Avez-vous des questions ? Non. Avez-vous les mêmes votes pour ce rapport ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je donne la parole à Marion DOURNEL-GARAT pour les points 37 et 38.

**37 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL.  
MODERNISATION DU SITE ET ACHATS D'INSTRUMENTS. AFFECTATION DES OPERATIONS  
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**MME DOURNEL-GARAT :** Je vous remercie Président. Bonjour à toutes et tous. Le point 37 concerne l'autorisation de programme dédiée à la modernisation de l'auditorium, notamment avec le remplacement des fauteuils et des moquettes, et la création d'emplacements pour les personnes en situation de handicap, ainsi que l'achat d'instruments du Conservatoire à rayonnement Régional, pour lequel je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 200 000 €.

Le point 38 a trait aux investissements du Zénith. Cette autorisation de programme concerne la réfection de la fosse pour un montant total de 100 000 €. Je précise que cet arbitrage ne tient pas compte du traitement de la toiture qui sera à effectuer avant la fin de l'année. Évalués à 150 000 €, ces travaux devraient vous être proposés lors de l'étude du budget supplémentaire.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non. Alors je mets aux voix les points 37 et 38. Toujours les mêmes votes ? Très bien.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ZENITH. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.  
ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je vais donner la parole à Guillaume DUFLOT pour les points 39, 40 et 41.

**39 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT DE MODULES POUR LA CREATION D'UN SKATE PARK COUVERT. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. DUFLLOT :** Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Pour le point 39, il s'agit d'aménager des modules pour la création d'un skatepark couvert – c'est un projet très attendu sur Amiens – sur une surface couverte de 1664 m<sup>2</sup> située rue du Château Milan, juste avant le pont Cagnard, là où il y avait avant le magasin Chrétien. Je vous propose également d'approuver et d'autoriser, toujours dans cette délibération, la signature de la convention de fonds de concours à intervenir auprès de la ville d'Amiens pour sa participation à hauteur de 75 000 €.

La 2e autorisation de programme concerne le Coliseum, avec l'affectation et l'autorisation administrative pour les opérations de modernisation du Coliseum dont les détails sont dans la délibération, pour un montant de 415 000 € sur cette année 2023.

Enfin, la 3e autorisation de programme porte sur la rénovation, les travaux et équipements de structures sportives pour un montant global de 1 962 000 €. Il s'agira cette année des terrains de football du Chapitre à Amiens et Lucien Josselin à Camon, des gymnases Émile-Noël à Longueau (pour la toiture), et avenue de la Paix à Amiens, pour le sol. Sont également concernées la salle de gymnastique Descamps à Longueau, pour le changement du praticable, et le bassin bas du golf à Salouël, ainsi que différentes opérations diverses programmées, pour un montant global de 1 962 000 € Monsieur le Président.

**M. GEST :** Des questions sur ces dossiers sport ? Pas de question, je les mets aux voix. Toujours les mêmes votes ?

**ADOPTE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX a voté contre.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**40 - AUTORISATION DE PROGRAMME. COLISEUM MODERNISATION. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**41 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION, TRAVAUX ET EQUIPEMENTS SUR LES STRUCTURES SPORTIVES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

Je vais donner la parole à Eric MAQUET pour le point 42.

**42 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. STOCKAGE DU RESERVOIR DE MONTJOIE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**M. MAQUET :** Merci Monsieur le Président. Autorisation de programme, Budget annexe de l'eau, stockage du réservoir de Montjoie, qui se situe en haut de la route Saint-Fuscien, le long de la rocade. Affectation des investissements année 2023. Afin de pallier l'insuffisance actuelle de la capacité du réservoir d'eau de Montjoie, qui alimente le secteur Amiens sud-ouest, la construction d'un stockage supplémentaire de 2000 m3 sur le même site est actée. Je vous invite à affecter 50 000 € cette année sur cette autorisation de programme. Précision, 100 000 € pour 2024, 1,3 million pour 2025 et 1,55 million, ce qui fait au total 3 millions d'investissements pour l'eau.

**M. GEST :** Des questions ? Non. Mêmes votes pour le point 42 ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

La parole est à Isabelle SAVARIEGO pour le point 43.

**43 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**MME SAVARIEGO :** Bonsoir, il s'agit d'une autorisation de programme pour le renouvellement du patrimoine arboré pour l'année 2023. Je vous propose d'inscrire 152 000 € cette année pour le renouvellement du patrimoine arboré. Le programme est joint à la délibération.

**M. GEST :** Des questions ? Pas de question. Pas d'opposition.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*



**M. GEST** : Le point 44 sera présenté par Paul-Eric DECLE.

**44 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**M. DECLE** : Merci monsieur le Président. Quatre autorisations de programme :

- une sur l'aménagement des infrastructures à vocation touristique. Il est proposé d'affecter cette année 100 000 € pour la sécurisation de l'accueil vélos à côté de l'Office de tourisme, ainsi que l'amélioration du jalonnement touristique.
- une sur le développement du potentiel touristique local. Il est cette fois-ci proposé d'affecter 75 000 € cette année pour susciter de nouveaux projets ou améliorer l'offre existante dans le cadre d'un appel à projets dédiés que nous avons appelé « Séjour bas carbone », dans lequel des prestataires candidateraient pour proposer par exemple des prestations autour de la mobilité douce.
- une autorisation de programme liée à l'aire pour les autocars de tourisme. Il est cette fois-ci d'affecter la totalité, 134 000 €, pour faire cette aire, dont la livraison est prévue dans quelques semaines.
- enfin une autorisation de programme autour du sujet du City Pass. Il est proposé d'affecter 50 000 € cette année sur les 100 000 € nécessaires pour une livraison du Pass tourisme au 2e semestre 2024.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions pour le point 44 ? Non. Je le mets aux voix. Mêmes votes que précédemment ? Très bien.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**M. GEST** : Nous avons donc adopté l'ensemble des autorisations de programme qui étaient à l'ordre du jour ce soir. Cela peut paraître rébarbatif, mais il faut savoir que cela est quand même très utile, parce que le fait de décliner cela sur l'ensemble de la PPI permet de savoir ce que l'on inscrit sur l'année, et de vérifier si on réalise ce que l'on a inscrit. Nous allons pouvoir passer aux autres points à l'ordre du jour, et je redonne la parole à Patrick DESSEAUX pour le point 45.

**45 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE. PROJET D'AMENAGEMENT RUE DU CHATEAU D'EAU. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. DESSEAUX** : Je propose d'approuver le projet d'aménagement pour la commune de Saint-Vaast-En-Chaussée qui permettra d'améliorer le cadre de vie sur la rue du Château d'eau et de faire cohabiter tous les usagers de la rue pour un montant de 250 000 € TTC, dont 62 500 € pris en charge par la commune. Il conviendrait d'adopter la convention de fonds de concours relative à ce projet et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. GEST** : Des questions ? Pas de question, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX s'est abstenue.*

**46 - PARTAGE DE DONNEES ENTRE L'OBSERVATOIRE NATIONAL INTERMINISTERIEL DE LA SECURITE ROUTIERE ET AMIENS METROPOLE. RENOUVELLEMENT. CONVENTION.**

**M. DESSEAUX** : Afin d'évaluer d'accidentologie, la collectivité exploite la plateforme web TRAAxy, système d'information de l'Observatoire national interministériel de la Sécurité Routière permettant d'obtenir la géolocalisation des accidents et d'établir des bilans statistiques. Pour continuer à bénéficier des données et des mises à jour, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'ONISR.

**M. DECAVE** : Ces chiffres pourraient-ils être traduits de manière lisible pour les membres de l'assemblée, et nous être communiqués ? Dans quels délais ?

**M. DESSEAUX** : Nous pourrions effectivement vous soumettre les statistiques. La question avait été posée lors de la commission, et la réponse avait été donnée par la personne présente de nos équipes techniques.

**M. GEST** : Vous les ferez parvenir à l'ensemble des collègues. Très bien, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST** : Le point suivant est présenté par Mme Brigitte FOURE.

**47 - MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU DGA CITOYENNETE ET VIE SOCIALE AUPRES DU CCAS DE LA VILLE D'AMIENS.**

**MME FOURE** : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération qui en réalité concerne exclusivement la ville d'Amiens mais, comme vous le savez, tous les personnels qui travaillent pour la Ville et pour la Métropole sont des personnels métropolitains dans notre mode de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle cette délibération passe au Conseil d'Amiens Métropole.

Dans le cadre des relations de gestion instituées entre la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, la Ville d'Amiens et son CCAS, et afin de pallier en partie, la vacance du poste de directeur de cette structure, le souhait a été exprimé de permettre au Directeur Général Adjoint Citoyenneté et Vie Sociale d'être mis à disposition du CCAS pendant la période de recrutement du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice du CCAS.

**M. GEST** : Merci. Je pense que ce sujet ne pose pas de problème. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST** : La parole est à Jean-Claude RENAUX pour le point 48.

**48 - MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE ANNUELLE DU POSTE CENTRAL DE REGULATION DU TRAFIC. MARCHE NEGOCIE PASSE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE.**

**M. RENAUX :** Nous disposons de ce poste de régulation installé en 1979. La société REVENUE COLLECTION SYSTEMS (société fille de THALES COMMUNICATIONS & SECURITY) possède, fournit et maintient le système SEGUR, en place à Amiens Métropole depuis 2011. Un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence a donc été conclu avec la société THALES en raison des droits d'exclusivité qu'elle détient. Elle est en effet la seule à pouvoir assurer le dépannage informatique et matériel nécessaire au maintien du système actuel. Le dernier marché s'est terminé le 28 août 2021. Depuis, la collectivité a négocié de nouveau avec cette société un marché pour poursuivre les missions du PCRT pour un montant annuel estimé à 38 800 € HT.

Cependant, la procédure d'adoption, conclue le 20 décembre 2021, est considérée comme irrégulière car sa notification a été transmise à la société sans décision préalable autorisant une personne habilitée à signer le contrat à la place de l'exécutif. L'absence de transmission au contrôle de légalité du marché constitue un vice affectant les conditions dans lesquelles les parties ont donné leur consentement et n'a pas permis de rendre le contrat exécutoire.

Bien que le contrat soit non exécutoire, la société a toutefois continué à exécuter les prestations de maintenance. Le principe de loyauté contractuelle s'applique. Le comptable public étant en droit d'exiger un acte d'adoption et une justification de son caractère exécutoire, il convient désormais de délibérer pour permettre, d'une part le paiement des factures en instance et, d'autre part, de confirmer la passation et l'adoption du marché.

**M. GEST :** Vous avez compris que c'est un problème technique. Y a-t-il des questions ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** La parole à Marc Foucault pour le point 49.

**49 - AMIENS. SOCIETE FRIEDLANDER. AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET A LA CREATION D'EMPLOIS. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION.**

**M. FOUCAULT :** Merci Président. Il s'agit d'un dossier que nous avons déjà vu, qui concerne l'entreprise Friedlander. Une aide à l'investissement avait été consentie moyennant 50 créations d'emplois à venir. Or, en raison de l'inflation, du Covid et de l'Ukraine, l'investissement a été décalé. On nous demande donc de repousser la convention et la création des 50 emplois, qui sont toujours prévus, et l'investissement, à fin 2024. L'entreprise a été très impactée par le Covid puis par la guerre en Ukraine. L'investissement prévu était de 2,3 millions, et pour faire exactement la même chose aujourd'hui, ils vont dépenser 3,8 millions. Cela montre les effets de l'inflation. Heureusement que l'économie est forte structurellement, ce qui fait que les gens n'annulent pas leurs investissements ; mais parfois, ils ont des raisons pour les décaler. Nous parlions tout à l'heure des petits commerces ; la situation est un peu la même, sauf que les ordres de grandeur sont différents. L'économie tient le choc, Friedlander en est un bel exemple, et j'espère que, d'ici l'été ou en septembre, nous aurons d'autres nouvelles intéressantes à annoncer.

**M. GEST :** Cela étant, il s'agit d'un bel exemple des répercussions de l'inflation. La hausse est de 1,5 million, c'est à dire plus de 50 % d'augmentation du coût de l'opération. Des questions ?

**M. DECAVE :** Une simple explication de vote. Nous avons voté contre initialement ; comme il s'agit d'un avenant, nous resterons sur un vote contre. Je me permets de vous relancer monsieur GEST,

car des chiffres devaient nous être communiqués par rapport à l'efficacité des aides à la création d'emplois.

**M. GEST :** Vous avez parfaitement raison. Je m'en excuse auprès de vous, parce que je n'ai pas eu ce document. On me dit qu'il est en cours d'élaboration ; vous l'aurez probablement pour la prochaine séance. Nous ne l'avons pas oublié, mais vous faites bien de le rappeler. Qui est contre ? Des abstentions ?

**ADOPTE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR ont voté contre.*

**M. GEST :** Le point suivant sera traité par Anne-Sophie BRUNEL.

**50 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2027.**

**MME BRUNEL :** Je vous remercie monsieur le Président. Bonsoir chers collègues. Dans la continuité de la présentation du bilan d'activité de la MLIFE par notre président Thomas LHERMITTE, il s'agit ici de reconduire la convention pluriannuelle d'objectifs de la MLIFE, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2022. Les montants de subventions qui seraient alloués seraient les mêmes que pour la convention 2019-2022, à savoir 3 634 105 € sur les 5 ans d'application, soit 726 821 € par an, répartis de la manière suivante : 500 898 € dédiés à l'activité jeune et 225 923 € dédiés à l'activité du PLIE. Une collaboration plus poussée entre la MLIFE et le service emploi d'Amiens Métropole est intégrée dans cette convention et ses deux annexes, avec la transmission de CV pour nos offres d'emploi, la participation via les publics aux actions comme boost emploi, first emploi, job dating et tous les événements mis en place par le service d'Amiens Métropole et Proche Emploi. Je vous propose donc de reconduire cette convention pluriannuelle d'objectifs.

**M. GEST :** Très bien. Y a-t-il des questions ? Non, je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.*

**51 - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE. ACTIONS DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.**

**MME BRUNEL :** Monsieur le Président, si vous me permettez, est-ce que je peux présenter les points 51 52 et 53 ensemble, puisqu'il s'agit de nos actions aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises ADI, BGE et Initiative Somme

**M. GEST :** C'est autorisé.

**MME BRUNEL :** L'intérêt de présenter ces trois points est de vous réexpliquer très brièvement les différences entre ces trois structures qui ne s'opposent pas, qui sont complémentaires mais qui ont un public qui diffère légèrement. L'ADI est l'association pour le droit à l'initiative économique, qui s'adresse à un public souvent très fragilisé : les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux éloignés du marché du travail et exclus du système bancaire. Il s'agit d'une structure qui accompagne à la création d'entreprise et au financement via des microcrédits pouvant aller jusqu'à 12 000 €. La subvention pour l'ADI s'élèverait à 5 000 € pour 2023.

La BGE Ensemble pour agir et entreprendre Picardie concerne l'accompagnement de nouveaux entrepreneurs à la création ou à la reprise d'activité économique. La démarche globale proposée par la BGE comprend les étapes suivantes : une sensibilisation à l'émergence de projets, des accompagnements individualisés sous forme d'ateliers et d'entretiens individuels, les fameux tests en couveuse d'entreprises et puis également tout ce qui est suivi post création. Une subvention de 20 000 € serait allouée à la BGE.

Enfin, Initiative Somme France active accompagne les porteurs de projets souhaitant également créer, reprendre ou développer une entreprise ou une structure de l'économie sociale et solidaire par l'octroi cette fois-ci de prêt d'honneur ou par la prise en charge de garanties bancaires, par le soutien aux emplois liés au projet et également pour toute organisation d'événements qui permettent de développer l'entrepreneuriat, notamment le mois de la création, qui rencontre un vif succès. Le montant de la subvention serait de 75 000 €.

**M. GEST :** Très bien. Y a-t-il des questions sur ces trois rapports ?

**M. DE JENLIS :** Je n'ai pas de question, mais je souhaite préciser que je ne prendrai pas part au vote au point 53.

**M. GEST :** Très bien. Je vais mettre aux voix le point 51. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**52 - BGE PICARDIE. ACTIONS DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**53 - INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE. ACTIONS DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. DE JENLIS n'a pas pris part au vote.*

**M. GEST :** Je passe la parole à Anne PINON pour le point 54.

**54 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 2EME REPARTITION. ANNEE 2023. CONVENTIONS.**

**MME PINON :** Merci monsieur le Président. Comme vous le savez, nous avons l'habitude de soutenir des projets ou des acteurs qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche, en l'occurrence, ce soir, je vous propose de soutenir deux projets.

Le premier concerne l'association Au-dessus des toits pour la création à Radio Campus de podcasts, d'interviews et d'espaces ressources sur le site internet de la radio concernant l'orientation. Cela permettra de valoriser les formations qui sont sur les territoires d'Amiens Métropole. Ce financement serait à hauteur de 4 000 €.

Le 2<sup>e</sup> projet que je propose de soutenir concerne l'université Picardie Jules Verne pour la mise en place d'une école CNRS en mai 2023, nommée e-stock, au sein du laboratoire de réactivité et de chimie des solides, à hauteur de 1 500 €. Nous sommes ainsi au cœur de filières d'excellence que nous souhaitons soutenir et valoriser à Amiens Métropole.

**M. GEST :** Merci. Est-ce qu'il y a des interrogations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Benoît MERCUZOT pour le point 55.

**55 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CAMON. DISSOLUTION JURIDIQUE ET COMPTABLE.**

**M. MERCUZOT :** Merci monsieur le Président. Il s'agit par cette délibération d'acter la dissolution juridique et comptable du budget annexe lotissement Camon. Je précise, pour la bonne compréhension, que ce lotissement n'a pas abouti à des opérations de logement, mais bien à des opérations de développement économique le long de la route de Corbie. Amiens Métropole, en effet, a été amenée à constituer un certain nombre de budgets annexes, qui constituent une dérogation au principe d'universalité et d'unité budgétaire, mais qui permettent de suivre et d'individualiser la gestion et le coût d'un service public. Des travaux d'actualisation de l'organisation budgétaire d'Amiens Métropole ont été initiés depuis 2018, tout en respectant évidemment le cadre légal et réglementaire. C'est à ce titre que nous avons d'ailleurs déjà il y a quelques années, prononcé la dissolution du budget annexe du lotissement Saint-Ladre. Je vous propose aujourd'hui d'acter également la dissolution juridique du budget Lotissement Camon, dont l'objet est achevé - il n'y a plus de parcelles disponibles -, et de valider les opérations comptables de dissolution, conduites en partenariat avec la trésorerie du Grand Amiens et Amendes.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**56 - CONSULTATION DES EMPRUNTS. CONTRAT D'UTILISATION PLATEFORME CAPVERIANT.**

**M. MERCUZOT :** Ce point concerne la consultation des emprunts et l'adhésion au contrat d'utilisation de la plateforme CAPVERIANT. Fondée en 2018, cette plateforme CAPVERIANT est spécialisée dans le financement du secteur public local, et il faut souligner qu'elle est active en France et en Allemagne. Elle permet donc de rapprocher les emprunteurs publics et les investisseurs. La

plateforme a cet intérêt de mettre à disposition une équipe d'experts en financement des investissements publics tout au long du processus de consultation. Aussi, je vous propose d'approuver le contrat d'utilisation qui nous permettra l'accès à cette plateforme et de vous autoriser, monsieur le Président, à la signer.

**M. GEST :** Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **57 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATIONS FINANCIERES. ANNEE 2023.**

**M. MERCUZOT :** Cette fois, il s'agit de voter la participation financière pour l'année 2023 au PMGA, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Suite à la création du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois en 2018 et au transfert de compétences qui est évidemment régi par le code des collectivités territoriales, chaque EPCI membre du PMGA doit verser chaque année une contribution calculée sur la base du Potentiel Financier Agrégé.

Je vous propose donc, pour l'année 2023, d'approuver le versement d'une participation financière globale de 1 205 602 € au profit du PMGA, qui se décompose de la manière suivante : 124 580 € qui compensent les 2 agents missionnés au PMGA et qui sont désormais salariés par le PMGA, et 1 081 022 € pour la contribution, qui elle-même se décompose en une contribution forfaitaire et en une contribution dite des projets délibérés, qui servira par exemple à créer un document de communication tourisme, une étude ménage mobilité, qui coûte assez cher mais qui est particulièrement utile, un accès à la plateforme du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoriale) et enfin une étude concernant la mutualisation des offices de tourisme.

**M. DESCHAMPS :** Je voulais m'arrêter sur ce sujet parce que le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois apparaît comme un grand machin ; un grand machin qui existe depuis plusieurs années, et dont je peine à comprendre l'utilité, le fonctionnement et les productions. Je vous mets au défi d'interroger n'importe qui dans Amiens et dans la métropole en lui demandant s'il a connaissance de l'existence de ce pôle métropolitain ; je ne serais pas surpris que vous peinie à recevoir des réponses positives à la question. Au sein de cette Assemblée, nous sommes censés être un peu plus spécialistes que le commun des habitants de notre métropole, et pourtant là aussi, je pourrais mettre au défi n'importe qui d'expliquer ce qu'est le pôle métropolitain en détail, ce qu'il fait, comment il a été constitué et quelles ont été ses productions sur les dernières années. Moi en tout cas, je n'en sais rien. Il me semble compliqué, en ayant brossé ce portrait, de voter favorablement cette délibération d'une participation financière. Pour quoi ? Pour quoi ? Pour quoi faire ? Je ne sais pas.

**M. PRADAT :** Ma remarque va un petit peu dans le même sens, même si nous voterons pour. Nous attendons de voir les résultats du travail, parce qu'effectivement, c'est un organe de concertation sur une échelle plus grande que la métropole, et c'est donc un endroit où vont se décider des choses plutôt de prospective. Il est donc peut-être compliqué d'en voir le résultat à court terme. Il n'empêche que nous partageons l'interrogation sur cette nébuleuse qu'on aimerait voir concrète.

**M. GEST :** Chers collègues, je vous réponds à tous les deux. L'organisation administrative française est tellement complexe et dense que bien souvent effectivement, un certain nombre de sujets passent au-dessus de la tête de nos concitoyens. Certains niveaux apparaissent comme des organismes un peu réservés aux élus, j'en conviens volontiers. Je vous rappelle que le pôle

métropolitain est né d'un syndicat mixte qui existait depuis bien longtemps, à l'origine pour recevoir des aides de la région qui n'existent plus, mais qui a été transformé parce que la loi nous y invitait. Je vous propose de demander au Président Pascal RIFFLART, à l'occasion d'une prochaine séance dont l'ordre du jour ne sera pas trop chargé, de venir faire un point sur l'activité du pôle métropolitain, de façon à ce que vous en soyez pleinement informés, ce qui est tout à fait légitime. Si monsieur RIFFLART le veut bien, il pourrait intervenir au Conseil de septembre ; cela permettrait de répondre à vos interrogations. À moins qu'il n'y ait d'autres questions, je mets aux voix ce sujet. Y a-t-il des voix contraires ? Des abstentions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme BELLINA et M. DESCHAMPS se sont abstenus.

**58 - AMIENS. ZAC BOREALIA 2. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.**

**M. MERCUZOT :** Le point 58 concerne tout simplement une garantie d'emprunt que nous nous proposons d'apporter à la SPL locale Vallée Idéale Développement concernant la ZAC Boréalia 2. Vous vous rappelez évidemment que par convention publique d'aménagement que nous avons signée le 2 août 2022, Amiens Métropole a confié à la SPL Vallée Idéale Développement l'aménagement de la ZAC Boréalia 2. Dans le cadre des dispositions de cette convention, la SPL sollicite notre garantie à hauteur de 80 %, comme c'est la règle, pour opérer deux prêts de 4 millions d'euros chacun, souscrits auprès de la Banque postale, pour lui permettre le financement des aménagements liés à l'opération. Je vous propose donc d'octroyer à la SPL la garantie de la collectivité pour ces deux prêts, et je vous propose également d'autoriser monsieur le Président à signer la convention définissant les conditions d'application de ces garanties d'emprunt.

**M. GEST :** Merci, des questions ?

**M. PRADAT :** Il s'agit d'une explication de vote. Je rappelle notre position sur le dossier. Nous restons opposés à l'extension de cette ZAC, qui pour nous n'est pas un projet du XXI<sup>e</sup> siècle, tant l'artificialisation des terres agricoles nous apparaît complètement anachronique, alors que tous les signaux sont au rouge avec l'accélération du dérèglement climatique, comme le montrent les pluies diluviennes qui s'abattent dans des périodes de printemps et qui emportent les terres et ce qu'elles ont de cultivable. Il vaudrait mieux s'occuper de planter et de faire attention à notre sol fertile pour le préserver pour l'avenir. Cela va aussi dans le sens de la préservation de la ressource en eau. On voit mal comment un projet d'artificialisation de 65 hectares va améliorer l'autonomie alimentaire de nos métropoles, dont on aura grandement besoin à des échéances futures. D'autant que sur cette ZAC, vous nous aviez parlé des contacts que vous aviez avec des entreprises concernant l'implantation d'éco-activités. On reste dans le flou, et on ne les voit pas venir. Cette ZAC reste fléchée à 60 % pour de l'activité logistique, qui n'est pas en reste dans la métropole et dans le Grand Amiénois – un article du Courrier Picard de ce jour évoque encore la plateforme logistique de Villers-Bretonneux. Nous attendons des annonces qui nous feraient changer d'avis. Il n'est pas trop tard pour abandonner ce projet et, si vous voulez vous en persuader, il y a une visite samedi matin sur place de 9h à 11h avec des écologues qui vous éclaireront sur les qualités écologiques de cette zone.

**M. FOUCAULT :** Pardon d'être un peu trivial monsieur PRADAT, mais vous ne manquez pas d'air ! Dire que nous ne sommes pas capables de vous présenter des projets alors que vous et vos amis faites partie des plaignants qui encombrant les tribunaux en ce moment par des tas de recours contre Boréalia 2, c'est quand même assez insensé. Aujourd'hui, nous avons plusieurs entreprises



qui sont venues depuis un an et demi, ce qui nous aurait permis d'investir l'ensemble de la parcelle. Ces entreprises étaient entièrement tournées vers la transition écologique, comme vous le souhaitez, mais avec plus de concret, et moins d'idéologie que vous sans doute. C'est quand même vraiment extrêmement culotté de dire que nous n'apportons pas de projets et de faire tout pour bloquer. Sincèrement, quand je vois des élus qui sont dans la liste des plaignants, cela revient à jouer contre son camp, contre la ville d'Amiens, contre tous les gens qui sont encore au chômage qui sont marqués chaque jour par vous et vos amis. Sincèrement, moi je me réjouis que demain à Dunkerque, on fasse la fête à nouveau avec 3 000 emplois créés. Une 2<sup>e</sup> gigafactory s'installe à Dunkerque tandis que nous entendons des discours comme le vôtre.

**M. GEST :** Je dois dire monsieur PRADAT que j'ai beaucoup d'estime pour vous, mais quand j'entends les propos que vous venez de tenir, je suis consterné, mais consterné ! Croyez-vous vraiment que l'évolution du climat international - parce que le climat ne s'arrête pas à Boréalia et à Amiens Métropole - va véritablement changer le jour où on accueillera une ou plusieurs entreprises, notamment destinées à accueillir, comme Marc FOUCAULT vient de le rappeler, des fabrications justement dans le domaine de la transition écologique ? Ce genre de remarque n'est pas sérieux, et vous en prendrez la responsabilité si jamais le tribunal administratif nous empêchait de réaliser cela. Vous en prenez la totale responsabilité, et croyez-moi, à ce moment-là, je trouverai des moyens pour le faire savoir très largement, parce que vous devrez rendre des comptes aux habitants qui ont besoin de travailler, et alors que nous avons encore des possibilités nombreuses pour accorder des terrains pour travailler plutôt que pour visiter la faune et la flore de ce terrain, qui d'ailleurs n'appartient pas à ceux qui veulent aller le visiter samedi. Or, je n'ai pas à ce jour reçu de demande en bonne et due forme, en tant que propriétaire du terrain, pour aller sur un terrain privé. Le droit de propriété existe dans ce pays, et en tout cas moi je suis de ceux qui tiennent à le faire respecter, surtout pour des fantaisies de cette nature.

**M. DESCHAMPS :** Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je voulais vraiment me désolidariser du groupe Amiens au Cœur, je ne suis pas solidaire d'Amiens au Cœur mais parfois on fait un amalgame .....(rires dans la salle)

...

....je fais moi-même l'amalgame

**M. GEST :** vous allez finir par n'être vraiment plus nombreux dans votre groupe ! Si vous-même vous désolidarisez

**M. DESCHAMPS** vous le mettez dans le bêtisier. Très clairement, je me désolidarise du groupe Amiens c'est l'tien.

Lors des prochaines élections municipales, nous serons certainement amenés à débattre et à aborder des sujets sur l'écologie. Je partage entièrement ce que vous dites, Alain GEST ; sur l'inconscience absolue et totale de nos collègues d'Amiens, c'est l'tien sur le sujet. Nous avons fait campagne aussi sur l'écologie à Amiens au Cœur, et l'écologie, elle a tout à gagner quand elle n'est pas extrémiste, elle a tout à gagner quand elle embarque le plus de personnes possible, y compris les entreprises. Nous sommes là dans une doctrine idéologique. De plus, vous vous dites spécialistes des rapports du GIEC, mais je les lis aussi les rapports du GIEC, et ce n'est pas la création de quelques entreprises qui dérègle complètement le climat. Vous êtes totalement dans le faux et moi aussi, le moment venu, je vous le rappellerai.

**M. GEST :** Très bien. Nous allons mettre aux voix ce rapport qui est une garantie d'emprunt, et pour lequel nous attendons sereinement la décision qui interviendra en son temps, parce que tout ce dossier a parfaitement respecté la légalité. Il n'y a absolument rien à lui reprocher. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE**

Observations :

Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR ont voté contre.

**M. GEST :** C'est bien noté, je peux vous dire que le compte rendu du point 58 sera largement publié.

**59 - ZAC JULES VERNE. APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL). ANNEE 2021. AVENANT N° 13 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT.**

**M. MERCUZOT :** Monsieur le Président, il s'agit cette fois d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité pour l'aménagement de la ZAC Jules Verne pour l'année 2021, et en même temps d'adopter l'avenant n° 13 à la convention publique d'aménagement. En effet, par convention publique d'aménagement du 13 novembre 2002, Amiens Métropole a confié l'aménagement de la ZAC Jules Verne à la CCI d'Amiens. Dans ce cadre, je vous propose d'approuver le compte rendu annuel qui nous a été transmis par l'aménageur, et qui présente l'opération au 31 décembre 2021 et les prévisions pour les années 2022 à 2024.

Le compte rendu fait apparaître un montant prévisionnel de dépenses de 38 993 965 € HT, dont 36 818 534 € réalisés au 31 décembre 2021, ce qui correspond à une baisse des dépenses de presque 135 000 € HT par rapport au dernier compte rendu à la collectivité. En parallèle, le montant prévisionnel des recettes, hors participation de la collectivité, s'élève à 38 423 360 € HT, dont 30 825 394 € HT réalisés au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 232 566 € HT par rapport au précédent compte rendu.

Ce qui veut dire que la participation financière globale d'Amiens Métropole à l'équilibre de l'opération est évaluée à ce jour à 570 605 €, ce qui est une baisse par rapport au précédent ; c'est pourquoi je vous propose d'approuver l'avenant n° 13 à cette convention publique d'aménagement et de vous autoriser, monsieur le Président, à la signer. Enfin, je vous précise qu'eu égard aux participations antérieurement versées par Amiens Métropole et au regard du déficit prévisionnel à la clôture de l'opération à hauteur de 570 605 € HT, la CCI d'Amiens devra reverser à Amiens Métropole un excédent de participation prévisionnel à hauteur de 5 929 395 €.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Le point 60 est présenté par Margaux DELETRE.

**60 - BGE PICARDIE. SENSIBILISATION DES LYCEENS - ETUDIANTS. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.**

**MME DELETRE :** Oui, merci, je ne vais pas représenter l'action de la BGE, puisqu'Anne-Sophie BRUNEL l'a très bien fait tout à l'heure ; sachez qu'elle a simplement aussi un engagement pour l'avenir professionnel des jeunes du territoire par le biais d'interventions qu'elle mène en milieu scolaire sur la sensibilisation notamment à l'entrepreneuriat. Avec la BGE Picardie, nous proposons de déployer trois parcours pédagogiques au sein des lycées du territoire de l'agglomération :

#MonParcoursEntrepreneurial,  
#MonEspritEntrepreneurial et  
#MonProjetEntrepreneurial.

Sont visés plus particulièrement ici les lycées proposant des BTS, puisque nous travaillons déjà avec l'association Entreprendre pour apprendre, devenue Dreamakers, sur notamment les lycées de filière générale. Vous voyez affichée à l'écran l'action que nous menons notamment sur la question de la sensibilisation de l'entrepreneuriat aux jeunes du territoire. Ce que nous proposons avec la BGE cette fois, c'est de s'adresser particulièrement aux établissements de filières spécifiques ou de filières professionnelles, notamment les BTS. Nous proposons donc de verser une subvention de 10 000 € à la BGE pour soutenir ces actions. Il convient en ce sens d'approuver la convention afférente et d'autoriser monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Non, je mets aux voix. Qui est contre ? Abstentions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Le point suivant est présenté par Guy PENAUD.

**61 - AMELIORATION DE L'HABITAT. OUVERTURE DES AIDES A L'HABITAT INDIGNE EXISTANTES AUX BAILLEURS SOCIAUX POUR LES OPERATIONS D'ACQUISITION - AMELIORATION.**

**M. PENAUD :** Merci Monsieur le Président. Amiens Métropole a créé, en décembre 2022, dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé, un dispositif spécifique de soutien à la rénovation des logements indignes et très dégradés, couvrant 20 % du montant des travaux. Cette aide est plafonnée à 8 000 €, et cumulable avec les autres aides, notamment celle en faveur de la rénovation énergétique et celle de remise sur le marché de logements vacants depuis plus de 2 ans. Cependant, la complexité de ces opérations, le reste à charge important et la situation souvent difficile des propriétaires occupants concernés expliquent la faiblesse des résultats obtenus.

Je vous propose donc d'ouvrir le bénéfice des aides à la rénovation des logements très dégradés créées en décembre 2022 aux bailleurs sociaux, dans la limite d'une enveloppe fixée à 250 000 €, soit 50 logements agréés, en adaptant les conditions d'octroi qui sont précisées dans le règlement soumis à votre approbation. Cette aide, plafonnée à 5 000 € par logement, viendra compléter le dispositif d'aide exceptionnelle Megabonus créé par l'État dans la Région Hauts-de-France, qui offre une bonification exceptionnelle de 25 000 € pour logements catégorisés en PLAI et PLUS.

**M. DESCHAMPS :** La démarche est vertueuse, puisqu'elle consiste à faire en sorte que de plus en plus d'habitants qui vivent dans des conditions indignes puissent bénéficier des compétences de certains bailleurs sociaux pour vivre dans de meilleures conditions. Or, force est de constater que certains bailleurs sociaux – je ne voudrais pas en citer, mais nous savons de qui nous parlons sur certains secteurs de la ville – ne jouent pas le jeu, et laissent leurs locataires dans de vraies conditions indignes. En plus d'être élus, certains parmi nous ont des métiers qui font que nous allons chez les gens. Nous allons les voir, nous allons à leur domicile, c'est mon cas. Je peux vous assurer que nous voyons des conditions qui sont parfois plus qu'indignes. Je vous invite – je pense que vous le faites, j'ose espérer que vous le faites – à sensibiliser les Présidents et Présidentes de ces structures pour appuyer la sensibilisation qu'ils doivent avoir pour améliorer drastiquement ces conditions.

**M. PENAUD :** Monsieur le Président, c'est une déclaration... Évidemment que nous savons que les Présidents de nos organismes HLM sont particulièrement sensibles à cette problématique de

l'habitat indigne, et je pense qu'ils sont parfaitement conscients. Le dispositif qui est créé là sous forme de megabonus ouvert par l'État est justement destiné à les aider dans le cadre des opérations d'amélioration-acquisition.

**M. GEST :** Je voudrais ajouter d'ailleurs à Renaud DESCHAMPS que je peux comprendre qu'il y ait effectivement des logements sociaux qui soient relativement peu engageants. Je ne suis pas certain que ce soit toujours du ressort d'un bailleur social ; c'est quelquefois le fait de bailleurs privés qui proposent des logements qui ne sont véritablement pas très dignes. C'est la vérité. J'ajoute que, s'agissant des bailleurs sociaux, c'est la démonstration que c'est bien d'avoir un bailleur social qui puisse être en relation directe avec la collectivité comme l'est AMSOM. AMSOM a, pendant le mandat précédent, restauré 4 500 logements, et continue de le faire à un rythme extrêmement soutenu. Mais nous n'avons pas la même influence sur les autres bailleurs sociaux. Voilà ce que je peux vous dire, et je suis pour ma part très favorable à ce qu'il y ait un lien très fort entre la collectivité et les bailleurs sociaux. C'est la raison pour laquelle nous avons rapproché l'entité AMSOM de celle qui existait à Abbeville, ce que le maire d'Abbeville a parfaitement compris d'ailleurs car, je le répète, pour mener une politique de logement, notamment une politique de logement social, c'est bien de pouvoir être influent dans la structure qui décide. C'est le cas à AMSOM, qui fait un travail exceptionnel, c'est une occasion pour moi de le rappeler, mais nous ne sommes pas dans la même situation avec les deux autres principaux bailleurs qui couvrent Amiens, et parfois qui couvrent intégralement un quartier.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**62 - AMIENS. TOIT AUSSI. CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS PSLA RUE DU DORMEUR DU VAL. EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE-PICARDIE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**M. PENAUD :** Je vous propose de répondre favorablement à la demande de la coopérative Toit Aussi qui sollicite la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 398 282,45 € destiné à financer la construction de 16 logements individuels en location-accession sociale à la propriété situés rue du Dormeur du Val à Amiens. Il convient d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de garantie d'emprunt.

**M. GEST :** Ceci suscite-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**63 - CONTRAT DE VILLE. PROGRAMME D' ACTIONS 2023. 1ERE REPARTITION. CONVENTIONS TYPES.**

**M. PENAUD :** Je vous propose d'approuver la première répartition de la programmation annuelle 2023 du Contrat de ville comprenant 174 projets pour un montant total de 1 340 500 €, sur une enveloppe de 1 400 000 €. Le détail des actions et montants de subvention sont précisés dans le programme annexé à la délibération qui vous a été transmise, et le solde fera l'objet d'une seconde répartition qui aura lieu en septembre, et qui concerne essentiellement les établissements scolaires.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT) et M. DÉCAVÉ n'ont pas pris part au vote.*

**64 - ADIL 80. AIVS 80 DUO IMMOBILIER. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTIONS.**

**M. PENAUD** : Vous avez l'habitude, vous connaissez les actions de l'ADIL 80 en faveur du logement, vous connaissez celles de l'AIVS Duo immobilier qui propose des logements du parc privé et qui en assure la gestion. Je vous invite à poursuivre notre action à l'ADIL 80 et à l'AIVS en leur versant respectivement une subvention de 31 500 € et 50 500 € et en autorisant la signature des conventions afférentes. Pour information, les montants octroyés en 2023 sont identiques à ceux attribués en 2022.

**M. GEST** : Merci. D'autres remarques ? Non ? Et bien je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. GEST** : Merci à Guy PENAUD, je donne la parole à Pierre SAVREUX pour le point 65.

**65 - MUSEES D'AMIENS. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ESPOIR 80. CONVENTION.**

**M. SAVREUX** : Merci monsieur le Président. Le premier point porte sur les musées d'Amiens qui, vous le savez, ont établi depuis plusieurs années des collaborations pour favoriser l'accès des collections du musée de Picardie aux publics qui sont les plus éloignés de la culture. Nous avons déjà formalisé un partenariat avec l'établissement public de santé mentale de la Somme Philippe PINEL, l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique de la Somme et l'Institut médicoéducatif de la Somme. Il s'agit maintenant de développer des actions pour les bénéficiaires de l'association Espoir 80. Ce partenariat permettrait de favoriser l'insertion sociale, la sociabilisation et l'ouverture culturelle des personnes atteintes de maladies et/ou handicaps psychiques. Pour concrétiser cela, je vous propose d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'association qui détaille les engagements des parties et les éléments d'évaluation quantitatifs et qualitatifs de ces projets.

**M. GEST** : Pas de problème sur ce rapport ? Il est aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**66 - AMIENS. RUE DEJEAN. PLATEFORME INDUSTRIELLE DU COURRIER. ACQUISITION.**

**M. SAVREUX** : Vous savez que le projet emblématique du mandat en matière culturelle est la création d'une plateforme des images et de la création PIC dans l'ancien tri postal, derrière la gare d'Amiens. C'est un sujet que nous avons évoqué à plusieurs reprises au sein de notre Assemblée. Je vous propose aujourd'hui d'approuver l'acquisition de la Plateforme Industrielle du Courrier située au 151 rue Dejean à Amiens, dans le périmètre de la ZAC Gare la Vallée. Pour mémoire, l'objectif est de reconverter l'ancien centre de tri postal en un tiers lieu culturel emblématique dédié à la filière de l'image en hébergeant 3 opérateurs structurants et complémentaires : le premier dédié à la bande dessinée et au roman graphique, On a marché sur la bulle, le deuxième dédié à l'art contemporain, avec le FRAC Picardie et enfin le troisième dédié à l'enseignement supérieur des arts et du design, Waide Somme, dont l'apport serait notamment le développement de l'accès

à l'image numérique. Après négociations, cette acquisition est proposée moyennant le prix net de taxes de 2 000 000 €, frais notariés estimés à 20 800 € et prorata de taxe foncière en sus. Une clause spécifique est prévue pour reverser 35 % de l'éventuelle plus-value que réaliserait Amiens Métropole en cas de vente à un prix supérieur à celui de l'acquisition dans les 5 ans.

**M. GEST :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport important ? Non. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**67 - PRINTEMPS DE L'ART DECO. PARTENARIAT. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ACTIONS DE COMMUNICATION. ANNEE 2023. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Vous savez que depuis 2018, la manifestation « Printemps de l'Art déco » propose une série d'actions de valorisation culturelle et touristique du patrimoine issu de la reconstruction, et en particulier du patrimoine Art déco sur la région des Hauts-de-France. Les territoires partenaires de l'opération ont établi en concertation un programme d'animations et de communication au cours de la période de deux mois définie entre le 31 mars et le 28 mai 2023. La participation a été fixée à 2 000 € par partenaire. Je vous propose ainsi d'approuver la convention de partenariat relative à la prise en charge des actions de communication de l'événement pour cette année 2023.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**68 - ORCHESTRE DE PICARDIE. ÉTUDE DE FAISABILITE D'UNE RELOCALISATION SUR LE SITE RUE POINTIN. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. AVENANT N° 1.**

**M. SAVREUX :** Afin d'étudier la faisabilité et d'estimer le coût des investissements utiles au relogement de l'Orchestre de Picardie sur le site qui sera laissé vacant par le FRAC Picardie, qui va rejoindre la Plateforme des Images et de la Création en 2026, FRAC qui est d'ailleurs hébergé dans un bâtiment juste à côté de l'Orchestre de Picardie, nous vous proposons une étude cofinancée par l'État, la région Hauts-de-France et Amiens Métropole, qui serait confiée au cabinet AG Studio.

Je vous propose que la collectivité participe à cette opération à hauteur de 5 000 € et qu'un avenant à la convention de subvention de fonctionnement soit approuvé et signé par monsieur le Président.

**M. GEST :** Pas de sujet non plus là-dessus ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**69 - PROJETS ARTISTIQUES, CULTURELS ET PATRIMONIAUX. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Les aides aux projets, que nous retrouvons chaque année. La politique culturelle de l'agglomération s'exprime à travers le soutien que l'on apporte à des associations qui mettent en œuvre des actions culturelles participant au développement ainsi qu'à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole. Aujourd'hui, c'est une enveloppe de 291 250 € que je vous propose de répartir selon les domaines répertoriés dans la délibération et aux acteurs qui y

sont cités. Cette répartition est dévolue selon les critères qui sont définis au dispositif d'accompagnement des partenaires culturels, artistiques et patrimoniaux d'Amiens Métropole.

Je vous précise dès à présent qu'il sera prévu, dans une prochaine délibération, des subventions dédiées aux nouvelles équipes artistiques du dispositif Re[pair]s : trois nouveaux artistes ou nouvelles équipes artistiques seront retenus suite à l'appel à projets 2023 et se verront attribuer chacun une subvention de 3 000 €, ce qui portera l'enveloppe globale des aides aux projets à 300 000 €.

**M. PRADAT :** De ce que j'ai compris, notre rôle est quand même aussi de répéter nos positions, et donc je vais le faire à nouveau sur la baisse des subventions dans le culturel. En 2022 et 2021, les aides à la création étaient de l'ordre de 450 000 €. Les budgets sont désormais de l'ordre de 300 000 €, comme l'a rappelé Pierre SAVREUX. Nous avons donc sorti la calculette, et nous avons vu des explications peut-être conjoncturelles qui remontent beaucoup moins de projets, de demandes ou d'attributions pour les arts vivants, notamment théâtre, danse, cirque, pour les compagnies, pour le soutien à la création et les résidences. Il y avait 13 résidences de compagnies de théâtre dans les différents lieux, et on sait à quel point ils dynamisent aussi le travail des ateliers avec les populations, le travail immersif, au-delà de leur propre travail de création. Il y avait donc 13 résidences, et il y en a 5 pour 2023, soit une baisse de 82 000 € sur ce poste. On observe moins 150 000 € sur l'ensemble de ces subventions d'aide à la création. Je précise que nous nous abstiendrons, mais nous ne serons pas contre.

**M. SAVREUX :** Quelques éléments de précision pour monsieur PRADAT. Cette enveloppe concerne des aides aux projets ; il est donc normal que cette subvention varie d'une année sur l'autre, puisqu'il s'agit d'accompagner des projets dont on juge qu'ils sont pertinents ou pas. L'année dernière avait été exceptionnelle avec 430 000 € de subventions, car beaucoup de projets étaient arrivés. On revient cette année dans une enveloppe un peu plus conforme aux années précédentes, entre 300 000 € et 350 000 €. C'est vrai que cela marque une petite baisse par rapport à il y a 2 ans. Ce que nous avons souhaité cette année, c'est vraiment privilégier les aides au fonctionnement, puisque vous savez – vous l'avez cité la dernière fois dans votre intervention –, que les associations sont en difficulté. Il était important surtout de préserver les aides au fonctionnement des associations afin qu'elles puissent faire face aux surcoûts liés à la conjoncture actuelle.

Je rappelle que nous avons aussi augmenté l'enveloppe de fonctionnement de certains opérateurs. C'est le cas pour On a marché sur la bulle, et c'est le cas aussi du FRAC Picardie : nous leur donnons cette année 80 000 € et, si nous faisons cela, c'est parce que nous considérons que le FRAC Picardie pourrait être à même demain de faire ces aides à la création. Pascal NEVEUX, qui est le nouveau directeur, est un ami des artistes. Il encourage beaucoup la scène locale, et il nous a donné déjà des garanties comme quoi il accompagnerait évidemment des résidences d'artistes et des aides de création. Ce que nous ne ferons plus au sein de la direction de l'action culturelle d'Amiens métropole, ce seront les opérateurs qui le feront.

De la même manière, vous avez raison de dire qu'il y a une baisse sur le spectacle vivant, sur le cirque, sur le théâtre. Nous souhaitons que ce soit clairement les structures culturelles qui prennent la main sur ce sujet. Ce n'est pas forcément le rôle d'Amiens métropole en direct de gérer les aides à la création. Moi, je fais confiance aux opérateurs culturels, je fais confiance au Cirque Jules Verne, je fais confiance à la Maison de la Culture pour accompagner la scène locale, et nous leur avons déjà dit d'ailleurs dans des Conseils d'Administration. On pourrait même imaginer un avenant pour la Maison de la Culture par exemple pour augmenter les aides à la création des artistes locaux. Cette année, nous avons vraiment fait en sorte de préserver l'écosystème culturel

métropolitain en ne touchant pas aux aides au fonctionnement. Nous avons un peu réduit les aides aux projets, mais nous comptons sur les acteurs culturels pour prendre le relais sur ce sujet, notamment les grandes maisons à qui nous donnons, vous le savez, beaucoup d'argent.

**M. GEST** : Très bien, nous allons mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA et M. VOULMINOT se sont abstenus.*

#### **70 - SPECTACLE CHROMA. SOCIETES SPECTRE LAB ET VLS. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.**

**M. SAVREUX** : Depuis 2017, le spectacle « Amiens, la cathédrale en couleurs » est attribué au groupement conjoint solidaire SPECTRE LAB – VLS. Ce marché a été reconduit jusqu'en février 2021. Au vu de l'exclusivité artistique et technique des entreprises SPECTRE LAB – VLS sur le spectacle Chroma, un nouvel accord-cadre d'une durée de 4 ans sans publicité ni mise en concurrence a été attribué à ce même groupement avec cependant des retards d'instruction administrative en février 2023. Les prestations réalisées par SPECTRE LAB et VLS au cours de l'année 2022 ont donc été réalisées hors marché.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les deux protocoles transactionnels qui vont régulariser la situation. Après négociation, les parties ont convenu de fixer le montant des prestations exécutées selon les BPU artistique et technique de l'accord-cadre depuis lors notifié. Le montant de rémunération de la société SPECTRE LAB est convenu pour 129 554,33 € HT et celui de la société VLS sera de 448 333,33 € HT.

**M. GEST** : Des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le point suivant sera traité par Audrey BOCHE.

#### **71 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2023.**

**MME BOCHE** : Ce point concerne l'actualisation de la grille tarifaire des services et prestations des bibliothèques d'Amiens Métropole pour l'année 2023. Cette révision des tarifs permettra d'appliquer le taux d'actualisation de + 5,4 %. Les détails de la nouvelle grille tarifaire sont annexés à la délibération qui a vous été transmise. Cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur dès sa transmission au contrôle de légalité. Je vous propose chers collègues de l'approuver.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions de ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **72 - BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. CONVENTION DE COOPERATION NUMERIQUE POUR L'INTEGRATION ET LA DIFFUSION DE DOCUMENTS NUMERIQUES DANS GALICA DES BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE.**

**MME BOCHE** : Le point 72 concerne une convention de coopération numérique entre la Bibliothèque Nationale de France et les bibliothèques d'Amiens Métropole. Vous le savez, la Bibliothèque



Nationale de France a pour mission de collecter, cataloguer, conserver et enrichir, dans tous les champs de la connaissance, le patrimoine national dont elle a la garde, ainsi que d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections, notamment par des programmes de consultation à distance. La convention qui vous est soumise à approbation ce soir a pour objet de définir les conditions de la coopération numérique entre la BNF et les bibliothèques d'Amiens Métropole pour l'intégration et la diffusion des documents numériques issus des collections patrimoniales conservées par les bibliothèques, sur les sites internet de la BNF et dans le cadre du programme documentaire décidé d'un commun accord entre les parties. Je vous propose, chers collègues, d'approuver cette convention.

**M. GEST :** Je ne pense pas qu'il y ait de sujet sur cette convention. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

La parole est à Marion DOURNEL-GARAT pour le point 73.

### **73 - SCHEMA METROPOLITAIN DES MUSIQUES ACTUELLES. APPROBATION.**

**MME DOURNEL-GARAT :** Je vous propose d'adopter ce schéma et d'en faire une feuille de route pour le développement de la filière et de nos politiques publiques. En effet, conformément aux projets culturels d'Amiens Métropole 2020-2026, l'élaboration de ce schéma a pour but de connaître et comprendre l'écosystème artistique à l'échelle du territoire par l'identification des acteurs et des enjeux spécifiques, générant de la mise en réseau, des solidarités, de la coopération et/ou de la complémentarité. Pour cela, une concertation avec les acteurs concernés a été lancée autour de plusieurs ateliers courant 2021, permettant ainsi d'identifier des problématiques organisées en cinq axes prioritaires :

AXE 1 : Faire de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle un enjeu du territoire

AXE 2 : Assurer une meilleure communication pour orienter les publics et valoriser les atouts du territoire

AXE 3 : Affirmer la place de l'enseignement artistique et culturel et des pratiques amateurs

AXE 4 : S'appuyer sur des projets communs pour faire réseau

AXE 5 : Penser collectivement la diffusion

D'une façon plus précise, le document présente toutes les préconisations et décline leur mise en œuvre sous forme de fiches actions. Ces fiches proposent un calendrier, le mode de pilotage et les moyens techniques et financiers qui devront accompagner cette mise en œuvre. Je vous remercie.

**M. GEST :** Merci. Des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Guillaume DUFLOT présente le point 74.

### **74 - AMIENS. VOIE DESSERTE PARKING AQUAPOLE. ACQUISITION D'EMPRISE AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE.**

**M. DUFLOT :** Dans le cadre de la construction de l'Aquapôle, Amiens Métropole a aménagé un parc de stationnement avec la création d'une voie d'accès sur la parcelle cadastrée HP n° 388, laquelle

appartient à la Région Hauts-de-France suite à l'acquisition de l'emprise de la Cité scolaire auprès de la Ville d'Amiens.

Comme suite, il convient de procéder à l'acquisition de cette parcelle de 339 m<sup>2</sup>, proposée à l'euro symbolique. Je vous précise que la Région a d'ores et déjà délibéré en ce sens le 22 novembre dernier, et que le coût global, frais de notaire inclus, est estimé à 161 €.

**M. GEST :** Merci. Pas d'observation, je peux mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**75 - RESEAU MAISON SPORT SANTE D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT 2023-2026. CONVENTION-TYPE.**

**M. DUFLLOT :** Lancé dans le cadre de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024, le réseau « Maison Sport Santé d'Amiens Métropole » porté par la Direction des Sports, réunit des professionnels du sport et de la santé dans le but d'encourager des personnes en bonne santé à prendre ou reprendre la pratique d'une activité physique et/ou sportive, mais également des personnes souffrant d'une maladie chronique ou d'une affection de longue durée.

Afin de compléter ses actions, je vous propose d'approuver la mise en place d'une aide financière lors de la prise d'une inscription dans un des clubs partenaires, pour les usagers ayant respecté les différentes étapes du parcours Maison Sport Santé d'Amiens Métropole. Il s'agit en l'occurrence d'un montant de 50 € par cotisant. Pour ce faire, il convient d'approuver la convention-type précisant les modalités de versement et d'en autoriser la signature par monsieur le Président avec les clubs partenaires.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**76 - AIDES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LE CADRE DE LA PREPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024. ANNEE 2023. CONVENTION-TYPE.**

**M. DUFLLOT :** La « Team Amiens se prend au jeu 24 » est composée d'athlètes licenciés dans un club métropolitain et inscrits sur la liste ministérielle de haut niveau. Dans le cadre de notre soutien aux sportifs de haut niveau et afin de permettre de préparer dans les meilleures conditions la grande échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, je vous propose d'approuver la répartition des subventions reprises dans la délibération, pour un montant global de 70 000 € pour l'année 2023. Il convient également d'approuver et d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec chacun des 14 athlètes listés dans cette délibération.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**77 - AMIENS SE PREND AU JEU 24. SOCIETE PROCTER & GAMBLE. CONVENTION DE MECENAT.**

**M. DUFLLOT :** Afin de profiter au mieux de l'élan national, un plan d'action a été défini dans le projet sportif 2021/2026 d'Amiens Métropole pour créer une véritable dynamique olympique et sportive au sein de la métropole en impliquant au maximum l'ensemble de la population dans le cadre du label « Terres de Jeux 2024 ». Pour développer ce plan d'action, la collectivité a sollicité différents

partenaires du Comité International Olympique et du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans l'idée d'un accompagnement financier.

Je vous propose d'approuver aujourd'hui la convention de mécénat à intervenir avec la société Procter & Gamble actant le versement d'une somme de 100 000 €. En contrepartie de ce soutien, plusieurs espaces du Coliseum seraient mis à disposition de la société le vendredi 30 juin 2023 à l'occasion des 60 ans de l'usine d'Amiens.

**M. GEST :** Merci. Bonne démarche de cette entreprise, toujours très citoyenne ! Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Merci à Guillaume DUFLOT, la parole est à Hubert TAUFOR pour le point 78.

**78 - AMIENS. MISE EN SURETE PAR VIDEO PROTECTION DES GYMNASES DUPONTREUE ET PIGEONNIER.**

**M. TAUFOR :** Afin d'assurer la protection des biens et des personnes et de réduire les dégradations récurrentes dans les gymnases, la direction de proximité Nord souhaite poursuivre ses travaux de mise en sûreté par vidéo protection au sein des gymnases DUPONTREUÉ et PIGEONNIER situés sur Amiens. Je vous propose donc d'approuver lesdits travaux pour un montant de 25 359 € et d'autoriser monsieur le Président à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires et à solliciter toute demande de subvention relative à ces opérations.

**M. GEST :** Merci, je ne pense pas que cela pose de problème. Qui est contre ? Ah, d'accord. Des abstentions ? Il n'y en a pas.

**ADOpte**

Observations :

*Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR), et Mme NOUAOUR ont voté contre.*

**M. GEST :** Eric MAQUET pour le point 79.

**79 - AMIENS. ILOT RONSARD. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN DES CANALISATIONS ET DU REGARD DE VISITE DES EAUX USEES.**

**M. MAQUET :** Dans le cadre du projet de construction à Amiens, sur l'îlot Ronsard, de 16 logements individuels de type 4, d'une surface habitable moyenne de 84 m<sup>2</sup>, avec garage, en PSLA, et faisant suite aux délibérations du conseil municipal d'Amiens du 4 mai dernier (désaffectation et déclassement de parcelle, et cession de parcelles à l'euro symbolique au profit de la Coopération Le Toit Familial, au titre des contreparties foncières de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain), je vous propose d'approuver la création, au profit d'Amiens Métropole, d'une servitude de passage et d'entretien des canalisations et du regard de visite des eaux usées grevant les parcelles cadastrées section CM n° 44 et 282, situées îlot Ronsard. De plus, les réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable représentés dans le plan annexé à la délibération sont abandonnés et sont par conséquent désaffectés. Voilà, monsieur le Président, pour l'approbation de cette délibération.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Isabelle SAVARIEGO pour le point 80.

**80 - EPTB SOMME - AMEVA. ÉTUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ HYDRO-ÉCOLOGIQUE DE LA SELLE AVAL. CONTRAT D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE.**

**MME SAVARIEGO :** Merci monsieur le Président. Dans le cadre du projet de restauration de la continuité hydro-écologique de la rivière Selle, la collectivité envisage d'intervenir sur des ouvrages infranchissables, impactant la fonctionnalité des milieux aquatiques et intégrés dans le référentiel des obstacles à l'écoulement. Il s'agit de l'ancien moulin, situé en amont de la rue du Faubourg de Hem à Amiens et sur le bras dit de la « basse Selle », qui permet l'alimentation des prises d'eau du parc de la Hotoie et du zoo, ainsi que le bief et le bras de décharge du moulin de Vers-sur-Selle implanté en aval et l'ouvrage de partage en rive gauche de la Selle.

Avant toute opération, la collectivité doit réaliser, à l'aide d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, une étude de faisabilité. C'est pourquoi je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Somme - AMEVA. Le coût de rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est fixé à 7 892,50 € net de taxes, puisque l'AMEVA n'est pas soumis à la TVA. À noter que des cofinancements seront sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du FEDER dans le cadre du Plan Somme 2015-2020 et de son avenant 2021-2022.

**M. GEST :** Merci. Une intervention sur une très belle rivière de catégorie 1 pour les pêcheurs. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**81 - ESPACES NATURELS SENSIBLES/BIODIVERSITE. BOIS COMMUNAUTAIRES. MARTELAGE ET VENTE DE BOIS SUR LE MASSIF DE FREMONTIERS. ANNEE 2023.**

**MME SAVARIEGO :** Il s'agit d'un dossier que nous passons tous les ans puisque c'est l'Office National des Forêts (ONF), qui est maître d'œuvre de la gestion des bois communautaires, et qui propose de procéder à une vente de bois pour un volume estimé à 197 mètres cubes. Ces coupes seraient opérées sur 3 parcelles situées sur le Bois de Frémontiers.

Je vous propose donc d'autoriser l'ONF à marteler et mettre en vente sur pied, par appel d'offres et en bloc, les bois issus des parcelles concernées, d'en fixer le prix de retrait puis de me désigner afin d'autoriser, en concertation avec l'ONF, la remise en vente en cas d'invendu. La recette estimée des ventes par l'ONF représente un montant minimum de 3 053 €.

Il vous est également de limiter l'accès au massif aux exploitants durant la semaine précédant les jours de chasse. Elles sont au nombre de 4, une par mois, de novembre à février.

**M. GEST :** Pas de sujet là-dessus ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Merci à Isabelle SAVARIEGO, la parole est à Paul-Eric DECLE pour les points 82 et 83.

**82 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. ASSOCIATION MUSEE DES HORTILLONNAGES.  
AMELIORATION DU FLECHAGE ET DE LA DESSERTE EN AUTOCAR.**

**M. DECLE :** Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, tout est dans le titre. Il s'agit d'améliorer simplement le fléchage et la desserte en autocar du musée des hortillonnages, que vous connaissez toutes et tous, qui est située à Rivery. Concrètement, comme vous pouvez le voir en pièce jointe, cela se traduit par la pose de trois panneaux, un boulevard Beauvillé, un rue François Génin et un à l'angle des rues François Génin et Abbé de l'épée, ainsi qu'une place d'autocar située rue François Génin.

**M. GEST :** Pas de sujet ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**83 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. PROGRAMME D'ACTIVITES DE PROMOTION DE LA  
GASTRONOMIE AMIENOISE 2023.**

**M. DECLE :** Comme vous le savez mes chers collègues, en début de mandat, nous avons adopté une stratégie touristique qui se décomposait en sept axes principaux. Le quatrième de ces axes concernait la promotion de notre patrimoine culinaire. Vous savez également que, cette année, la région Hauts-de-France est région européenne de la gastronomie. L'objectif de ce point est donc de nous inscrire dans cette dynamique de la région Hauts-de-France et de traduire la stratégie touristique par des faits, à travers deux objectifs. Le premier est de développer une véritable identité culinaire, en nous appuyant sur les professionnels et en soutenant leurs actions et leurs initiatives. Le deuxième est de faire de la gastronomie un véritable levier de notre attractivité. Cela doit donc se traduire par la promotion de notre savoir-faire, de notre créativité, de notre inventivité, de notre convivialité, de notre générosité, bref, de notre identité qui caractérise notre art de vivre à l'amiénoise.

Concrètement, cela doit donc se traduire par des événements. Le premier a lieu demain ; ma collègue Margaux DELETRE en a parlé tout à l'heure, le 12 mai, de 16h00 à 22h00, se tiendra un marché de producteurs au jardin Dufau, près de l'Office de tourisme et de la cathédrale d'Amiens, à l'initiative des jeunes agriculteurs des Hauts-de-France. Du 3 au 11 juin, à l'occasion de la Foire de Picardie, le meilleur ouvrier de France Stéphane COLLET proposera un restaurant événementiel l'éphémère de Saint-Martin, avec les lycéens du lycée hôtelier Saint-Martin – le but est de promouvoir nos lycées hôteliers. Le 14 juin sera remis à la CCI un prix, une reconnaissance décernée par l'Institut international de la gastronomie aux meilleurs sites web qui proposent des expériences créatives, culturelles et gastronomiques. En partenariat avec l'Office de tourisme, dimanche 25 juin, vous pouvez le noter dans votre agenda, aura lieu un événement avec les meilleurs chefs d'Amiens et d'Amiens Métropole ; quelques-uns sont cités dans le rapport, les Orfèvres, l'Aubergade, la Peña, Hyacinthe, Instinct, l'Ail des ours. Deux temps forts sont prévus le 25 juin : le midi, un pique-nique populaire aura lieu. 300 paniers-repas concoctés par ces chefs seront distribués aux Amiénois, dont certains par le biais d'un jeu-concours et d'autres en partenariat avec le CCAS, pour que vraiment tout le monde puisse participer à ce grand moment de communion. Et le soir un dîner extraordinaire plus intimiste sera organisé sur l'île aux Fagots, à destination des « officiels » et des journalistes locaux, nationaux et internationaux de la presse spécialisée tourisme, gastronomie et patrimoine culinaire, pour que nous montrions, si vous me permettez cette expression, de quel bois on se chauffe sur notre territoire sur cette thématique.

En partenariat avec l'Office de tourisme, le Festival international de jardins proposera les mercredis de juillet et d'août autour de produits emblématiques sur la thématique, évidemment, des hortillonnages. Le dernier week-end de septembre, à Allonville, dans le cadre de Jardin en Seine,

avec l'Office de tourisme et le concours de la région Hauts-de-France, il y aura également une programmation théâtrale de plein air sur le thème de l'alimentation et de la gastronomie. Notre patrimoine gastronomique, une fois encore, sera mis à l'honneur cet automne, en partenariat avec les commerçants. Le 7 octobre, lors d'une journée intitulée « Amiens se déguste » dont le détail sera dévoilé prochainement, des artisans, des commerçants et des producteurs amiénois proposeront des ateliers et dégustations, notamment en centre-ville. Avec l'UMIH nous allons, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, proposer un ou plusieurs nouveaux plats à l'amiénoise. Pourquoi à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ? Parce que la thématique de cette année est le patrimoine vivant, et notamment le savoir-faire et l'artisanat. Or, puisque la région Hauts-de-France est région européenne de la gastronomie, c'est l'occasion d'inscrire dans la durée un ou plusieurs nouveaux plats qui auront été pensés par les chefs et par les restaurateurs. Évidemment, il s'agira également ce jour-là de promouvoir les plats existants comme la ficelle picarde ou la rabote picarde, et tous les plats que vous connaissez déjà toutes et tous. Enfin, en fin d'année, le 7 novembre, un événement à Mégacité permettra de valoriser les acteurs de l'innovation alimentaire et de la gastronomie.

Il faut également que nous agissions en termes de communication. Vous avez toutes et tous, monsieur le Président l'a dit, reçu la refonte de notre documentation touristique. Parmi les thématiques qui sont traitées, il y a celle de la gastronomie, qui ne l'était pas auparavant. Toute une section y est consacrée. Il y a également une insertion publicitaire qui a été créée au mois de décembre dernier et qui a été diffusée dans différentes publications journalistiques locales, nationales et internationales. Un spot publicitaire, que nous allons voir dans quelques secondes, sera également diffusé dans quelques jours pour un mois sur France Télévisions. Il passera à des heures précises et dans des régions précises, pour que nous ciblions nos publics cibles.

L'ensemble de ces actions se fera évidemment avec les professionnels, les fédérations de commerçants, l'UMIH et tous les services concernés de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole. Pour terminer, il ne faut vraiment pas voir ce dossier comme une fin en soi. L'esprit de ce dossier n'est pas de vous dresser une liste catalogue, mais bien de lancer une dynamique autour de cette thématique avec les différents acteurs. Il faut vraiment voir cette première programmation – j'insiste sur le mot « première » – comme une rampe de lancement pour ensuite pérenniser cette thématique de promotion de notre patrimoine culinaire pour 2024, pour 2025, pour que les initiatives se multiplient dans la durée, les partenariats aussi, et que l'on s'inscrive de manière pérenne dans cette dynamique.

Nous allons donc regarder ce spot publicitaire de 20 secondes.

*(Diffusion du spot publicitaire).*

**M. GEST :** Après un tel récital, vous allez mettre aux voix ce rapport sans difficulté. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **84 - PROJET ARONNAX. DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE STATION AU CROTOY. CONVENTION.**

**M. DECLE :** Comme vous le savez, le parcours Aronnax a fêté ses un an il y a quelques jours. Pour fêter cela, nous avons étoffé ce parcours, notamment en ajoutant une étape au Crotoy, en partenariat avec la ville du Crotoy. Comme vous le savez toutes et tous, Jules Verne a vécu au Crotoy, et c'est notamment au Crotoy qu'il a rédigé *20 000 lieues sous les mers*. Il nous paraissait donc logique et riche de sens de travailler avec la ville du Crotoy pour ajouter cette nouvelle station. L'objet de ce point est d'adopter la convention afférente.

M. GEST : Merci. Pas de question ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**85 - QUESTION ORALE SUR LE PLAN D'URGENCE D'AMIENS METROPOLE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU.**

M. GEST : Il s'agit d'une question orale, présentée par le groupe Amiens c'est l'tiens.

M. DECAVE: Il s'agit d'une question orale sur le plan d'urgence d'Amiens Métropole pour la préservation de la ressource en eau. Nous sommes au printemps, et malgré les pluies de ces derniers jours, la sécheresse fait déjà l'actualité. En 2023, elle s'annonce plus intense et étendue qu'en 2022 - qui était déjà une année record. À l'échelle nationale, le déficit en pluies sur les mois de janvier et février est de plus de 80 %. En mars, 75 % des nappes phréatiques affichaient un niveau inférieur à la normale.

Dans la Somme, le niveau des nappes est modérément bas. Le risque de sécheresse estivale est considéré comme « fort ». Une situation qui a conduit la Préfecture à placer le département en « vigilance » et à enjoindre les habitant.e.s, les agriculteurs, les industriels et les collectivités à économiser l'eau.

Aussi, nous renouvelons les interrogations que nous avons formulées lors d'un précédent conseil. Qu'allez-vous mettre en place pour préserver la ressource en eau à l'échelle de la métropole amiénoise ? Rappelons que 5 millions de m<sup>3</sup> d'eau - l'équivalent de 25 fois le volume de la cathédrale d'Amiens - s'échappent du réseau. C'est autant d'eau perdue et non disponible pour l'agriculture, durement impactée par le dérèglement climatique. Alors que d'autres territoires installent des mégabassines prédatrices des ressources en eau, d'autres solutions existent.

Vos réflexions ont-elles évolué sur la mise en place de la tarification progressive de l'eau ? Dans son récent plan eau, le gouvernement s'est prononcé favorablement sur cette mesure. À chaque augmentation du prix du m<sup>3</sup>, nous vous avons proposé d'instaurer une telle tarification. À chaque fois, vous l'avez refusée, mettant en avant le courage dont vous faites preuve pour faire payer à tou.te.s le prix, soi-disant nécessaire, pour réparer le réseau et diminuer le nombre de fuites. Sauf qu'en 10 ans, le prix du m<sup>3</sup> d'eau a significativement augmenté, et que le réseau fuit toujours massivement.

Votre position a-t-elle évolué depuis notre dernière question sur la possibilité de distribuer des mousseurs pour robinet, économes en eau, à l'ensemble des foyers de la Métropole ? La distribution de kits hydroéconomes aux foyers fait partie des mesures préconisées par l'État aux collectivités placées en vigilance sécheresse.

Avez-vous avancé sur les réflexions autour de la désimpermeabilisation des sols, qui facilite l'infiltration des eaux de pluie et par conséquent la recharge de la nappe ? Des projets de désimpermeabilisation dans des cours d'école ou sur la voirie ont été présentés, mais y a-t-il une stratégie en la matière avec des objectifs chiffrés en termes d'hectares désimpermeabilisés d'ici la fin de votre mandat ?

Enfin, prévoyez-vous des mesures pour faciliter la plantation de haies en bordure des terrains agricoles de la Métropole ? Planter des haies facilite également l'infiltration des eaux de pluie. Dans un récent rapport, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) souligne d'ailleurs leurs multiples bénéfices, notamment pour la préservation de la

ressource en eau. Si 2023 sera l'année de l'arbre à Amiens, 2024 pourrait être l'année des haies à l'échelle de la Métropole ! Merci de votre réponse

**M. GEST :** La réponse vous sera apportée par Eric MAQUET.

**M. MAQUET :** Merci monsieur le Président. Pour répondre à votre première question, les arrêtés préfectoraux ne concernent dans notre département que deux cours d'eau de surface (vigilance renforcée sur l'Ancre et l'Avre), les eaux souterraines sont, pour le moment, relativement préservées. Or ce sont ces dernières qui alimentent la consommation des particuliers, des entreprises de la métropole, et des agriculteurs en complément des pluies.

Sur le plan quantitatif, la disponibilité des pompages d'Amiens Métropole a toujours été assurée sans restriction, y compris en période de sécheresse. À ce jour, pour illustrer mes propos sur la situation par un chiffre, le niveau mesuré de la nappe de Senlis, qui alimente le captage de l'Hallue, nappe aquifère constituée de couches d'argile et de craie, est de 170 centimètres au-dessus du 1er niveau de vigilance pour la nappe, sur 5 niveaux possibles qui vont de la vigilance à la crise.

Une fois de plus, votre groupe intervient dans un registre anxigène, afin de dénigrer l'inaction supposée de la collectivité.

Pour autant, permettez-moi de vous apporter quelques éléments de réponse sur le fond.

La reconquête du rendement de notre réseau de distribution d'eau est notre priorité stratégique pour les 10 à 20 ans qui viennent, car il s'agit de moderniser à terme un réseau particulièrement étendu et dense ; pour mémoire Paris recense 95 000 abonnés, majoritairement collectifs, alors qu'Amiens en compte plus de 60 000 avec seulement une modeste part des recettes parisiennes. L'état et la complexité du réseau, c'est notre héritage, notre histoire ; pour y faire face nous mobilisons des moyens jamais atteints jusqu'ici, près de 12 millions d'investissements pour la seule année 2023, tout en maintenant le tarif de l'eau à un niveau inférieur à la moyenne régionale.

Voilà la réponse à votre première question, que je compléterai par écrit. Sachez que j'assiste à tous les comités de sécheresse en préfecture, avec différents partenaires comme la DTTM, l'OFB, le BRGM, le syndicat d'eau, les établissements de bassin ou encore l'ARS. Ce sont des experts de l'eau qui analysent l'ensemble du département. Sur Amiens Métropole, je peux vous dire que le niveau de l'eau est correct pour l'instant et, comme on l'a vu, la pluviométrie des mois d'avril et de mai est relativement importante. Cela ne permet pas de remplir les nappes phréatiques, mais les eaux de surface.

Concernant la deuxième question, sur la mise en place d'une tarification progressive de l'eau, une réforme de notre tarification n'est pas à l'ordre du jour, pour trois raisons : la première, c'est qu'elle reste très compétitive ; la deuxième, c'est que la trajectoire tarifaire a été annoncée en 2019 et que nous la respectons, il ne s'agit pas de modifier les règles alors que l'effort de renouvellement du réseau n'en est qu'à son début ; et la troisième, c'est qu'il y a toujours quelqu'un qui paie ; faire payer moins cher les premiers m<sup>3</sup> d'eau peut inciter certains ménages à consommer moins, mais cela peut aussi pénaliser les bailleurs (grands consommateurs par définition) et nos entreprises.

Concernant la troisième question sur la possibilité de distribuer des mousseurs pour robinet économes en eau à l'ensemble des foyers de la métropole, un mousseur coûte 3 euros. Ceux qui veulent s'en doter peuvent le faire sans dépendre d'une dotation de la collectivité.

Je donne la parole à Isabelle SAVARIEGO, qui répondra aux quatrième et cinquième questions.



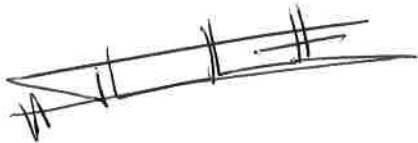
**MME SAVARIEGO :** Sur la désimperméabilisation des sols, il est important de préciser que ces actions sont très éloignées des zones de captage. De plus notre territoire est largement couvert par un réseau séparatif qui permet aux eaux pluviales de ne pas se mélanger aux eaux usées et d'être ainsi mieux rejetées dans le milieu naturel.

Pour la dernière question concernant les haies, il existe de nombreux dispositifs de soutien financier pour leur création, notamment à travers des mesures agroenvironnementales et climatiques ou des dispositifs spécifiquement dédiés au financement de plantation de haies. Il n'apparaît pas vraiment opportun de rajouter un dispositif de soutien. À une autre échelle, Amiens Métropole a conclu un accord-cadre d'agriculture périurbaine avec la chambre d'agriculture qui permet de soutenir les initiatives de la profession agricole. Cependant, la Métropole se positionne en partenaire et n'a pas vocation à se substituer aux propres objectifs de cette profession. J'ajoute que, dans le cadre du projet des chemins ruraux, chaque maire de la métropole se voit remettre un livret qui contient entre autres des préconisations pour la replantation des haies dans les chemins des communes, avec un choix d'essence qui tient compte du réchauffement climatique. On leur remet également un livret avec toutes les aides possibles et imaginables qu'ils peuvent obtenir. Les plantations de haies ne peuvent être qu'un dispositif communal.

**M. GEST :** Merci pour ces réponses. Même si effectivement la situation qui n'est pas alarmante dans la Somme – elle l'est dans d'autres départements, notamment dans l'Oise –, on ne peut qu'encourager tout le monde à faire attention à ne pas utiliser trop massivement l'eau, qui est un bien ô combien précieux. Sur ces dires, nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et de votre célérité collective. Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20 h 47.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST